



JUSTIZVOLLZUG  
KANTON ZÜRICH

BEWÄHRUNGS- UND  
VOLLZUGSDIENSTE

Bewährungsdienst Zürich II

# **Programmes d'apprentissage en tant que nouvelle méthode d'intervention dans le cadre de la justice pénale**

Rapport final relatif au projet pilote 1999-2003

- version abrégée -

mars 2006

Vous trouverez le rapport final détaillé sur le projet pilote “Programmes d'apprentissage en tant que nouvelle méthode d'intervention dans le cadre de la justice pénale”, ainsi que le rapport d'évaluation, sur le site internet de l'Office fédéral de la justice, sous la rubrique [www.bj.admin.ch](http://www.bj.admin.ch)

## Avant-propos

Neuf ans se sont écoulés depuis que nous avons entendu pour la première fois parler de programme d'apprentissage dans le cadre d'une manifestation de perfectionnement organisée par le service social de la Direction de la justice de l'époque. Des recherches plus précises sur le thème "What Works" nous ont incités à déposer le projet pilote pour des groupes d'entraînement d'orientation cognitivo-comportementale. Avec élan et beaucoup de volonté, les collaborateurs du service de probation Zurich II se sont mis au travail en 1999. L'équipe a fourni une impressionnante prestation. Durant la période d'essai du 1<sup>er</sup> octobre 1999 au 30 septembre 2003, 566 personnes ont participé à un programme d'apprentissage.

Le projet pilote a récolté des lauriers. En janvier 2004, les services de la probation et de l'exécution se sont vu décerner une distinction internationale par le service de la probation britannique qui lui reconnaissait le mérite de pénétrer grâce aux programmes d'apprentissage sur une *terra incognita*. La confrontation avec le délit et les modifications de l'attitude et du comportement visés par les programmes d'apprentissage sont effectivement une terre nouvelle. A notre sens la probation y gagne en clarté et peut ainsi travailler de manière encore plus ciblée. L'orientation des programmes d'apprentissage sur le délit a non seulement influencé les services de la probation et de l'exécution mais elle a aussi su convaincre d'autres organisations. Nous sommes d'avis qu'il vaut la peine de poursuivre dans cette voie. Maintenant nous disposons des rapports relatifs au projet pilote et à son évaluation scientifique. Les résultats sont encourageants et montrent comment les programmes d'apprentissage doivent être poursuivis. Il apparaît à quel point il importe d'encourager la motivation des participants pour que les programmes d'apprentissage soient couronnés de succès. La présente version abrégée du rapport final contient les informations les plus importantes concernant le projet pilote et une sélection des résultats de l'évaluation.

Une bonne collaboration avec l'instruction pénale et avec les établissements pénitentiaires est la condition de la bonne marche des programmes d'apprentissage. C'est la raison pour laquelle, nous adressons nos sincères remerciements à tous les procureurs et toutes les personnes oeuvrant dans les établissements pénitentiaires qui nous ont soutenus dans la mise en œuvre du projet pilote. Notre reconnaissance va aussi à l'Office fédéral de la justice pour son soutien financier et technique ainsi qu'à toutes les personnes travaillant dans la poursuite pénale, dans la probation et dans d'autres secteurs qui, au cours du projet pilote, ont été en contact avec nous. Nous remercions également Jacqueline Bächli-Biétry de son évaluation nuancée, nos supérieurs pour leurs encouragements et les membres de l'équipe du projet pilote pour leur engagement dans une tâche totalement nouvelle.



Heidi Hollenweger  
Directrice de projet



Klaus Mayer  
Psychologue diplômé

## Résumé

Le projet pilote "Programmes d'apprentissage en tant que nouvelle méthode d'intervention dans le cadre de la justice pénale" devrait tirer au clair la question de savoir si il est possible de développer et d'appliquer dans le cadre de la justice zurichoise des programmes de groupe d'orientation cognitivo-comportementale tels qu'ils sont appliqués depuis un certain temps dans l'espace anglo-américain. Cette perspective orientée sur le délit représente une innovation dans le travail de la probation. L'accent n'est plus mis sur la promotion de l'intégration sociale mais sur un relevé ciblé et l'élaboration des facteurs de risque et les interventions de nature à réduire le risque de récidive. En outre, des techniques d'intervention d'orientation cognitivo-comportementale sont introduites qui, jusqu'ici, n'étaient pas utilisées dans ce domaine. Est également nouveau l'utilisation de programmes standardisés permettant de comparer et d'examiner l'effet des interventions.

La volonté à l'origine de reprendre des programmes appliqués au Canada et en Grande-Bretagne n'a pas pu se concrétiser, à cause notamment des différences existant au niveau de la composition des groupes, des contenus des programmes et de leur durée. Au service de probation Zurich II, des programmes d'apprentissage orientés sur le délit ont été développés pour des hommes qui avaient usé de violence envers leur partenaire, pour des personnes qui avaient conduit en état d'ébriété, pour de jeunes délinquants de moins de 30 ans ayant commis des infractions contre la propriété ou des actes de violence et pour des personnes de moins de 30 ans qui avaient commis de graves violations de la loi sur la circulation routière. Le groupe visé était aussi constitué de personnes purgeant une peine de détention. Pour ces derniers, ce n'était pas le type de délit commis qui importait mais plutôt le développement d'aptitudes permettant, une fois la peine purgée, d'améliorer les chances de reprendre pied dans la société et de ne pas récidiver. Ces programmes d'entraînement destinés aux détenus et aux personnes libérées des établissements pénitentiaires (Trainings-Programme für Insassen und Ausgetretene von Strafanstalten (TRIAS) comprennent trois phases. La première phase a été menée dans les établissements pénitentiaires, les phases suivantes dans le cadre du service de la probation. Tous les programmes d'apprentissage ont été soigneusement documentés et évalués. Pour chaque programme d'apprentissage, un cahier des charges accompagné de tous les documents nécessaires pour les participants, de matériel de travail et d'un manuel pour les chefs de programme, a été élaboré. Le dispositif est fondé sur un guide standardisé comprenant les instructions nécessaires. Pour garantir une application de haute qualité des instruments, les collaborateurs ont reçu une formation intensive et ont été supervisés. Un élément particulièrement important fut la collaboration avec les autorités de la poursuite pénale. Comme la participation à un programme d'apprentissage orienté sur le délit se fonde sur une directive au sens de l'article 41 CP, il est essentiel que les autorités de la poursuite pénale soient acquiescées à la cause de cette méthode d'intervention pour que celle-ci ait des chances de réussite. Les programmes d'apprentissage orientés sur le délit

sont appliqués au point de rencontre entre justice et travail social et intègrent le point de vue des deux professions. La détermination des groupes visés et de la durée des programmes s'est faite en étroite concertation avec les autorités de la poursuite pénale.

Le travail avec les participants qui n'étaient pas volontaires était un grand défi. L'expérience montre qu'il est possible de travailler de manière ciblée avec ce groupe de personnes lorsqu'il est fait appel à des méthodes spécifiques visant à analyser la situation et à encourager la motivation des participants. Malgré la nécessaire standardisation du dispositif et des processus d'intervention, il importe de prendre en compte les différences au niveau de la motivation et de la volonté de changement par des interventions supplémentaires individualisées.

Les évaluations sous forme d'accompagnement de la pratique ont souvent le défaut de ne pas fournir de résultats très parlants du fait de la petitesse des échantillons et d'une standardisation insuffisante. Malgré tout, l'évaluation fournit une série d'enseignements: les programmes d'apprentissage permettent de réduire la récidive. Au reste, ils ont cet effet surtout pour les personnes qui participent activement au programme. Celui qui ne perçoit pas le caractère illicite de son acte et ne collabore pas activement au programme d'apprentissage profitera sans doute moins du programme d'apprentissage et ne verra pas sa récidive diminuer. Ce résultat coïncide avec d'autres résultats de recherche et est connu dans la littérature sous la notion de "Risk-Principle". Il met en évidence le fait que les personnes qui présentent un risque de récidive élevé ont besoin d'une intervention plus intensive. Pour le futur, ces résultats montrent qu'il faut cibler les interventions sur le groupe visé et les adapter au groupe des personnes les moins enclines à collaborer. Cette approche nécessitera d'autres développements.

Au cours du projet pilote déjà, de nombreuses collaborations se sont développées avec d'autres institutions pour rendre les interventions développées dans le service de probation Zurich II accessibles à d'autres. Cela s'est traduit pas une reprise de programmes existants dans d'autres cantons ou par une adaptation à des groupes spéciaux. Ainsi, le temps de travail investi et les compétences développées à Zurich ont pu être utilisés bien au-delà des frontières du canton. Cette évolution vers une application et une adaptation à d'autres groupes se poursuivra aussi bien dans le cadre de l'Office de l'exécution des peines qu'à l'extérieur. A l'intérieur du BVD, les premiers pas ont été fait pour développer un système d'intervention pour des programmes orientés sur le délit qui soient dans leur intensité adaptés aux besoins des individus. D'autres tâches consistent à diversifier les programmes d'apprentissage existants. Ainsi, il est apparu que certains conducteurs ayant conduit en état d'ébriété ont besoin d'un programme plus centré sur leur consommation d'alcool que d'autres.

Enfin, le développement et l'application de programmes d'intervention standardisés pour des groupes et des individus ont soulevé un débat sur le plan de la politique professionnelle au sein de la probation. Est-ce que les travailleurs sociaux doivent mettre en oeuvre des métho-

des d'intervention d'orientation cognitivo-comportementales ou faut-il laisser celles-ci au secteur de la thérapie et de la pédagogie? Quels doivent être les buts et les méthodes de la probation dans les périodes où les moyens se font rares? Les programmes d'apprentissage sont une contribution importante à ce débat actuel.

## Sommaire

<b>1. Le projet pilote</b> .....	<b>1</b>
1.1. Vue d'ensemble du projet pilote.....	2
1.2. Le concept des programmes d'apprentissage orientés sur le délit.....	4
1.3. Le concept d'entraînement TRIAS .....	6
<b>2. La mise en oeuvre des programmes d'apprentissage</b> .....	<b>12</b>
2.1. Examen du caractère approprié des programmes d'apprentissage orientés sur le délit.....	13
2.2. Programmes d'apprentissage orientés sur le délit comme l'entraînement social pour les conducteurs agressifs et prêts à prendre des risques (START) .....	15
2.3. Programmes d'apprentissage mis en oeuvre.....	23
<b>3. Résultats choisis</b> .....	<b>27</b>
3.1. Buts que le projet pilote se propose d'atteindre .....	28
3.2. Résumé des résultats et conclusions de l'évaluation ( <i>de J. Bächli-Biétry</i> ) .....	33
3.3. Interprétation de résultats choisis de l'évaluation de J. Bächli-Biétry dans l'optique des services de probation de Zurich.....	36
<b>4. Bilan et perspectives</b> .....	<b>44</b>
4.1 Conséquences de l'évaluation .....	45
4.2 Perspectives de développement.....	47
Epilogue.....	54



# 1. Le projet pilote

## **1.1. Vue d'ensemble du projet pilote**

### **1.1.1. Pourquoi des programmes d'apprentissage?**

De nombreux collaborateurs de la probation constatent que la justice pénale influence trop tardivement et avec des moyens inadaptés le comportement punissable des délinquants. Il faudrait que les interventions s'opposent aussi tôt que possible au développement de la délinquance et influencent directement les causes personnelles du comportement délinquant. Une étude interne du service social de la Direction de la justice de l'époque sur le déroulement et les résultats de mesures ambulatoires a confirmé que des conseils personnels dispensés à temps et avec suffisamment d'intensité contribuent dans une large mesure au bon déroulement d'une mesure individuelle et aux résultats qu'elle peut avoir. Pour faire baisser dans toute la mesure du possible le risque de récidive individuel, ce qui est la tâche de la probation, ces expériences ont montré qu'il fallait élargir les possibilités d'intervention et de sanction par des offres spécifiques orientées sur le délit. A cette fin, il existe outre des programmes d'intervention structurés des instruments d'analyse permettant d'appliquer aux délinquants des méthodes d'intervention adaptées à leurs besoins et correspondant au risque de récidive qu'ils présentent. Des expériences faites à l'étranger montrent que des programmes d'apprentissage d'orientation cognitivo-comportementale sont pour divers groupes de la probation un complément fructueux à l'aide individuelle. Au Canada, en Grande-Bretagne, dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas, des offres de groupe ont été développées dont le contenu est applicable à certains types d'infractions tels que la conduite en état d'ébriété, la violence domestique, les infractions liées à la drogue, les atteintes au patrimoine ou les actes de violence, ou à certaines problématiques spécifiques comme le travail, l'argent, les loisirs ou les relations sociales. Les résultats positifs auxquels ces programmes d'intervention étrangers ont abouti ont encouragé les responsables du service social de la Direction de la justice de l'époque à soumettre à l'approbation de l'Office fédéral de la justice le projet pilote "Programmes d'apprentissage en tant que nouvelles méthodes d'intervention dans le cadre de la justice pénale".

### **1.1.2. Qu'est-ce qu'un programme d'apprentissage?**

Les programmes d'apprentissage de la probation sont censés soutenir les participants dans leurs efforts pour maîtriser plus tard les situations à risque relatives à la récidive. Pour ce faire, un programme d'apprentissage d'orientation cognitivo-comportementale suit des objectifs concrets, clairement définis, en matière de comportement. Les participants doivent modifier leurs modes de pensée et de comportement problématiques. Durant le déroulement structuré de l'entraînement, les attitudes et convictions qu'ils ont eues jusqu'ici sont interrogées, la motivation au changement de comportement encouragée et

leurs capacités cognitives, sociales et en matière de maîtrise de soi encouragées et étendues. Les modifications de comportement obtenues doivent être aussi durables que possible. Les ressources personnelles sont identifiées de manière ciblée et utilisées dans la perspective de la réduction de la récidive. Les programmes d'apprentissage orientés sur le délit se distinguent des groupes de thérapie en ceci que tous les exercices se rapportent strictement au thème retenu dans le programme (par ex. violence envers les membres de la famille). Le but de l'entraînement est donné (par ex. ne plus exercer de violence dans l'environnement social proche). Dans les séances, il règne l'atmosphère d'un groupe de travail orienté vers un but. Cela ne signifie pas que tous les participants sont traités d'une manière uniforme. Les besoins individuels en matière d'entraînement des divers participants sont au contraire pris en compte. Les programmes d'apprentissage qui connaissent le succès s'orientent sur des questions concrètes qui se posent dans la vie quotidienne des participants et laissent de l'espace pour l'élaboration des problèmes personnels dans la mesure où ils ont un rapport avec le délit. Ils utilisent des méthodes qui exigent une participation active et s'opposent à une consommation passive. L'utilisation des capacités dans la vie quotidienne, acquises dans le groupe d'entraînement, est stimulée par des exercices de comportement concrets et des protocoles d'entraînement.

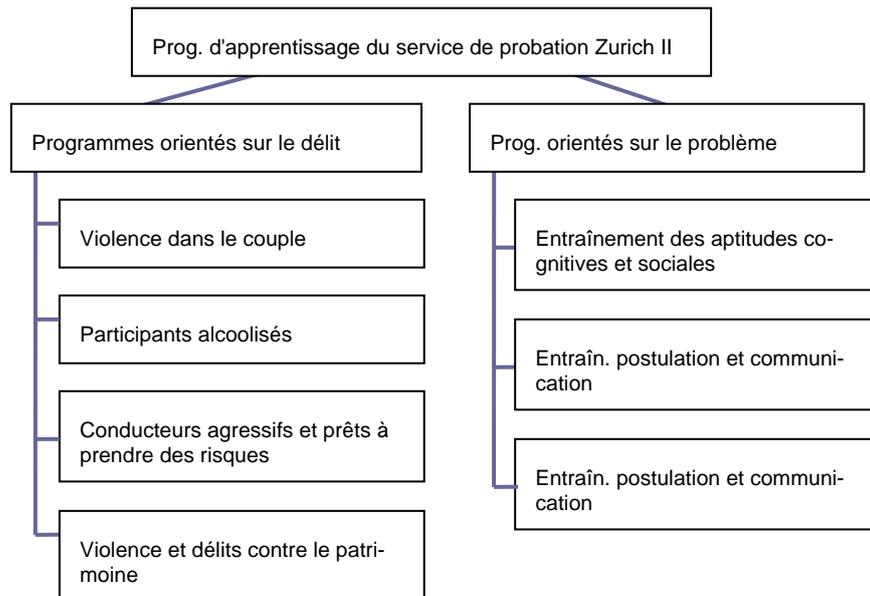
### **1.1.3. Les programmes d'apprentissage du projet pilote**

Le projet pilote "programmes d'apprentissage" du BD Zurich II comprend des programmes d'apprentissage qui mettent l'accent sur différents contenus et différents moments d'intervention. Sur le plan du contenu, on peut distinguer entre une orientation spécifique sur le problème ou sur le délit (*illustration 1*). Les programmes d'apprentissage orientés sur le délit se concentrent sur un certain délit ou sur un certain type de délit. Tous les participants à ces groupes ont commis le même délit et sont confrontés aux causes spécifiques et aux risques de récidive des infractions entrant en ligne de compte. Cette approche offre l'avantage de pouvoir travailler avec un groupe assez homogène du point de vue de la délinquance et de se focaliser sur les thèmes retenus. Les groupes d'apprentissage qui s'attachent à des problèmes spécifiques s'adressent à des participants venant de l'exécution des peines et accompagnent ceux-ci jusqu'après leur libération. Ces programmes de groupe se concentrent sur les problématiques avec lesquelles les détenus seront confrontés une fois libérés.

### **1.1.4. Examen de l'efficacité**

L'efficacité des programmes d'apprentissage a fait l'objet d'une évaluation. Outre des données sur l'auto-évaluation et l'évaluation par

des tiers du déroulement et de l'effet des programmes d'apprentissage, après une période d'observation d'une année, des extraits du casier judiciaire ont été récoltés pour pouvoir comparer les chiffres de la récidive des participants avec ceux des groupes de contrôle. Des informations détaillées sur l'examen de l'efficacité, sur la mise en oeuvre des programmes d'apprentissage orientés sur le problème et sur le délit ainsi que sur les expériences faites se trouvent dans les chapitres suivants du rapport final.



**Illustration 1:** programmes d'apprentissage du projet pilote orientés sur le délit et sur le problème

## 1.2. Le concept des programmes d'apprentissage orientés sur le délit

### 1.2.1. Groupe visé en général

Pour pouvoir participer à un programme d'apprentissage orienté sur le délit, les conditions suivantes devaient être remplies par la personne inculpée:

- acte de violence, délit contre le patrimoine ou violation de la LCR
- délinquant primaire ou récidiviste
- en principe aveux
- âge de 18 à 30 ans (exception PoG et TAV)
- domicile en Suisse

- connaissances suffisantes de l'allemand
- possibilité du sursis

Ces critères devraient garantir que l'intervention soit engagée aussi tôt que possible pour pouvoir influencer favorablement le déroulement ultérieur.

### 1.2.2. Groupes visés orientés sur le délit

L'énumération suivante offre une vue d'ensemble sur les groupes des programmes d'apprentissage orientés sur le délit (*illustration 2*).

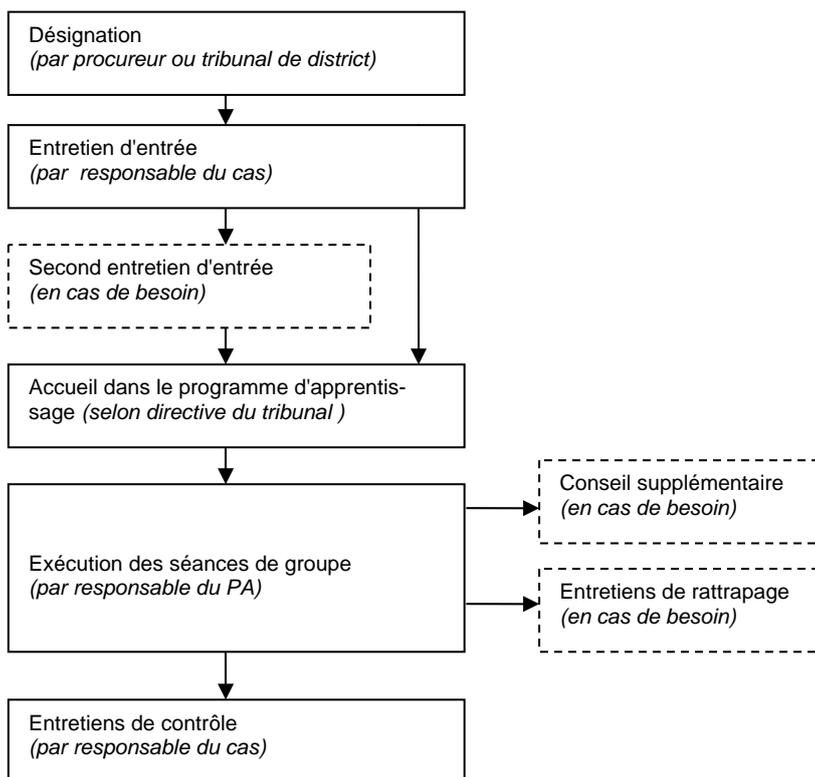
Programme d'apprentissage	Infractions	Groupe visé
Training pour conducteurs agressifs et prêts à prendre des risques "START"	Violations de la LCR, art. 90 chiffre 2	Hommes jusqu'à 30 ans enclins à prendre des risques au volant ou à avoir une conduite agressive
Training pour conducteurs en état d'ébriété "TAV/LAST"	Violations de la LCR, art. 91 al. 1	Hommes et femmes sans limite d'âge supérieure, délinquants primaires ayant une alcoolémie de plus de 1,8‰
Training orienté sur le délit "DoT"	Violations suivantes du CP: infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, infractions contre la liberté, infractions contre le patrimoine	Hommes jusqu'à 30 ans
Programme d'apprentissage orienté sur le délit "pas de violence dans le couple" "Partnerschaft ohne Gewalt" (PoG)	Violations suivantes du CP: infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, contre la liberté, contre l'honneur et contre le domaine secret ou le domaine privé et contre l'intégrité sexuelle	Hommes sans limite d'âge supérieure

**Illustration 2:** groupes visés

### 1.2.3. Structure des programmes d'apprentissage orientés sur le délit

La mise en oeuvre des programmes d'apprentissage orientés sur le délit s'inscrit dans un déroulement structuré (*illustration 3*). Une fois désignée par le ministère public ou par un tribunal, la personne a un entretien destiné à éclaircir la question de savoir si elle a besoin d'un programme d'apprentissage et si elle remplit les conditions posées à sa participation. En règle générale, un entretien a suffi. Dans certains cas exceptionnels, deux entretiens ont été nécessaires. Le résultat de l'entretien a été communiqué à l'instance ayant désigné la personne, laquelle a imposé ensuite une règle de conduite au sens de l'article 41 CP, créant du même coup la base légale de sa participation. La participation au programme d'apprentissage n'était pas fondée sur le volontariat. Selon le thème retenu, le programme d'apprentissage comportait de 10 à 14 séances de groupe. Les séances non suivies

devaient être répétées. Dans certains cas isolés, les séances de groupe ont dû être complétées par des séances individuelles pour pouvoir approfondir des thèmes importants. Au terme des séances de groupe, chaque participant a subi 3 entretiens de contrôle à des intervalles de 3 mois pour examiner le succès de processus d'apprentissage et pour le stabiliser. Quinze mois en moyenne se sont écoulés entre l'invitation adressée à un participant en vue de déterminer s'il était apte à suivre le groupe d'entraînement et le dernier entretien de contrôle. Cette période offrait un cadre réaliste pour un processus d'apprentissage et de changement aboutissant à des résultats durables.



**Illustration 3:** structure d'un programme d'apprentissage orienté sur le délit

### 1.3. Le concept d'entraînement TRIAS

#### 1.3.1. Développement du concept

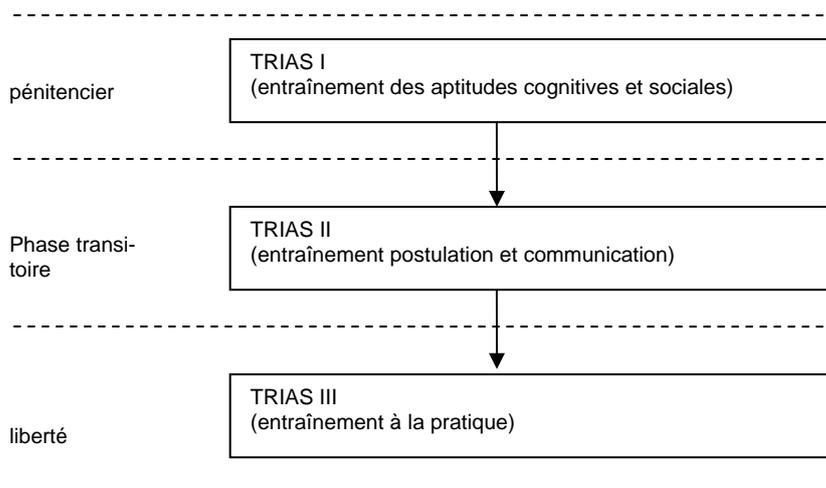
Les expériences faites par la probation ont montré que, dans de nombreux cas, une aide matérielle et un soutien en matière de logement et de recherche d'un emploi pour faciliter la réinsertion sociale ne suffisent pas pour combattre efficacement la récidive. Des rapports fonctionnels entre aptitudes sociales, délinquance et récidive sont fondés empiriquement et renvoient à un besoin en programmes

d'entraînement pour améliorer les aptitudes sociales de personnes purgeant une peine. Comme il n'existait pas de tels programmes dans le système suisse de l'exécution des peines, un concept d'entraînement comprenant les étapes suivantes a été développé.

- premier contact avec les pénitenciers du concordat (Pöschwies, Ringwil, Realta, Saxerriet) en tant que "fournisseurs" de clients possibles,
- définition commune du besoin et des contenus d'apprentissage de TRIAS.
- concrétisation des contenus d'apprentissage de TRIAS et création des moyens didactiques nécessaires (cahier des charges des participants, manuel des responsables),
- fixation des conditions cadres avec les fournisseurs,
- mise en oeuvre d'un programme pilote suivi d'une évaluation et modification des contenus de l'apprentissage et du cadre au niveau de l'organisation.

### **1.3.2. Concept d'entraînement à trois phases**

Les programmes d'entraînement orienté sur une problématique s'adressent à des détenus des pénitenciers du concordat de la Suisse orientale. D'une manière ciblée, ils doivent favoriser les aptitudes nécessaires pour augmenter les chances de l'individu de bien se comporter en société une fois sa peine subie. Les participants sont accompagnés dans leur processus de réinsertion sociale par étapes. A cette fin, le concept d'entraînement adopte un déroulement en trois phases (*illustration 4*). Les participants à TRIAS (Training für Insassen und Ausgetretene von Strafanstalten) sont des volontaires. Des séances d'information organisées par le service de probation Zurich II dans les divers établissements attirent l'attention des candidats éventuels sur l'entraînement. Ceux-ci s'annoncent de leur propre chef ou sont rendus attentifs à l'entraînement par les responsables des services sociaux des établissements pénitentiaires dont ils dépendent.



**Illustration 4:** concept d'entraînement à trois phases

En ce qui concerne le contenu, l'accent est mis dans le premier programme d'entraînement sur l'acquisition d'aptitudes cognitives et sociales pour améliorer la compétence en matière de gestion au quotidien des problèmes et conflits (*illustration 5*). Dans TRIAS II, il s'agit en premier lieu d'améliorer les aptitudes en matière de communication. Pour ce faire, le programme se concentre sur la maîtrise des entretiens d'embauche.

Programme d'apprentissage	Période d'application	Contenu
TRIAS I (6 séances à 3½ h)	Pendant l'exécution (dans des pénitenciers)	Entraînement à la gestion des problèmes et des conflits
TRIAS II (6 séances à 3½ h)	Avant la sortie/semi-liberté (dans le service de probation ZH II)	Entraînement pour postuler et communiquer

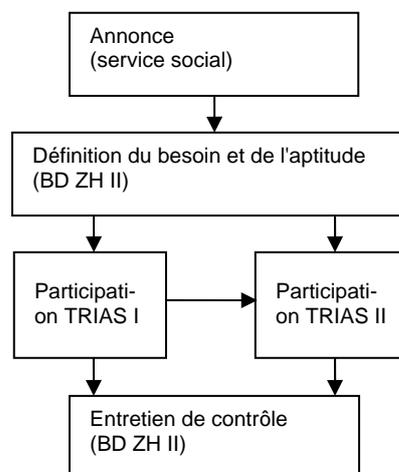
**Illustration 5:** vue d'ensemble de TRIAS I et TRIAS II

### 1.3.3. Groupes visés et dispositifs

Résultat de ce processus de développement, l'entraînement en trois phases pour des détenus et des personnes libérées de pénitenciers (TRIAS) a été développé dans les pénitenciers de Ringwil, Pöschwies et Affoltern. Les programmes s'adressaient à des personnes qui se trouvaient en exécution de peine et se préparaient à bénéficier d'allègements (TRIAS I), étaient sur le point d'être libérées et préparaient leur réinsertion sociale (TRIAS II) ou qui, une fois libérées étaient confrontées à la gestion des problèmes quotidiens (TRIAS III). Contrairement aux programmes d'apprentissage orientés sur le délit, la participation n'était pas axée sur les délits commis par les mem-

bres du groupe mais sur leurs besoins en matière d'entraînement pendant certaines phases de l'exécution de leur peine et sur le processus de réinsertion. Dans TRIAS I, on s'est efforcé de développer des aptitudes cognitives et sociales permettant d'améliorer les compétences en matière de gestion des problèmes et des conflits. Dans TRIAS II, les aptitudes en matière de communication ont été améliorées pour augmenter les chances de l'intéressé dans le cadre d'un entretien d'embauche. Dans TRIAS III, des problèmes qui se présentent au quotidien ont été discutés et des solutions élaborées. Conformément aux divers stades d'exécution, les programmes ont été appliqués aussi avec divers dispositifs. Le TRIAS I a été appliqué dans les pénitenciers respectifs. Il y a occupé la même durée qu'un après-midi de travail dans une entreprise de l'établissement. Le TRIAS II s'est déroulé dans les locaux du service de probation ZH II (BD ZH II). Comme à cette période d'entraînement les participants n'avaient pas encore quitté l'établissement, une autorisation pour un congé circonstanciel s'est révélée une condition sine qua non. Le TRIAS III a eu lieu le soir dans les locaux du BD ZH II car on partait de l'idée que les participants avaient à nouveau un travail fixe. En ce qui concerne le TRIAS III, dont les participants ne se trouvaient plus en exécution de peine, il est apparu qu'une participation régulière à un programme d'entraînement sans contrainte extérieure était pour de nombreux participants au-dessus de leurs forces. Cette dernière phase d'entraînement, à défaut de l'adhésion des participants, n'a pas pu être poursuivie et a en conséquence été abandonnée par le BVD.

Pour les programmes d'entraînement orientés sur le problème aussi, le déroulement comprenait les phases annonce, dispositif, entraînement et entretien de contrôle. La participation réussie à une phase d'entraînement mettait en place les conditions de participation à la suite du programme. Les participants qui disposaient des ressources et forces nécessaires pouvaient aussi s'insérer dans le programme en cours de route. La troisième phase d'entraînement n'ayant pas pu être menée à terme, on s'est concentré sur les deux premières phases d'entraînement (*illustration 6*).



**Illustration 6:** mise en oeuvre de l'entraînement

#### **1.3.4. Désignation des participants et collaboration avec les pénitenciers**

La participation à l'entraînement pour détenus et condamnés libérés de pénitenciers (TRIAS) était fondée sur le volontariat. Les intéressés étaient soit rendus attentifs à l'entraînement par les responsables des services sociaux des pénitenciers soit ils en ont entendu parler par des codétenus ou à l'occasion de séances d'information. L'inscription s'est faite par l'intermédiaire des responsables des services sociaux des divers pénitenciers. Elle a donné lieu au relevé de toute une série d'informations et a été communiquée aux responsables du BD ZH II qui assuraient l'entraînement. La mise en œuvre des programmes TRIAS exigeait une étroite collaboration avec les services sociaux des pénitenciers. Lors de la planification et de la mise en œuvre des programmes TRIAS, les responsables des services sociaux des pénitenciers avaient les tâches suivantes:

- présélection d'éventuels participants sur la base de critères prédéfinis,
- information ciblée et motivation de détenus intéressés,
- annonce d'intéressés et récolte des informations nécessaires à cette fin,
- organisation de la première phase d'entraînement (TRIAS I) dans l'établissement (par ex. Dispense du travail interne pour les participants pendant les périodes d'entraînement),
- organisation de la deuxième phase d'entraînement (TRIAS II) à l'extérieur de l'établissement, en particulier le voyage et l'octroi d'un congé circonstanciel.

Pour que la collaboration entre le BD ZH II et les services sociaux des divers pénitenciers fonctionne sans heurts, il a fallu d'abord tirer au clair toute une série de questions ouvertes. Ainsi, la participation des détenus au programme d'apprentissage ne devait-elle pas entraîner des avantages ou des inconvénients particuliers dans le cadre de l'exécution. Pour atteindre cet objectif, l'entraînement devait être placé sur un pied d'égalité avec le travail fourni dans les ateliers de l'établissement. Pour assurer cette égalité, le pécule auquel les détenus ont droit pour leur travail dans l'établissement, a été aussi versé pour la participation au programme d'entraînement. Le service de probation a adapté la durée des séances d'entraînement aux périodes de travail en vigueur dans les divers établissements pour éviter que les détenus n'aient des périodes creuses avant ou après une séance d'entraînement. Parallèlement à cette question d'organisation, on a discuté au début à plusieurs reprises la question de savoir si certains détenus ne profiteraient pas de l'entraînement pour éviter pendant ce temps le travail dans les ateliers de l'établissement. Grâce à des séances d'information à l'intention du personnel des pénitenciers, cette crainte a pu être dissipée et la valeur du programme d'entraînement en tant que travail astreignant pour l'esprit reconnue. De même, on a pu dissiper les craintes en rapport avec de possibles violations des règles (retards, absences) pendant la participation à l'entraînement. C'est aussi une des raisons pour lesquelles l'entraî-

nement a été placé sur un pied d'égalité avec le travail ordinaire dans l'établissement. En ce qui concerne la participation à TRIAS II à l'extérieur des pénitenciers, on a aussi craint des abus dans l'octroi du congé circonstanciel nécessaire. Ces craintes ont été levées grâce à une planification précise du congé requis pour la participation à l'entraînement. Au cours du projet pilote, seuls deux abus du congé circonstanciel ont été recensés.

## **2. La mise en oeuvre des programmes d'ap- prentissage**

## **2.1. Examen du caractère approprié des programmes d'apprentissage orientés sur le délit**

### **2.1.1. Objectifs de l'entretien d'entrée**

Un instrument visant à identifier les personnes qui devraient suivre un programme d'apprentissage orienté sur le délit poursuit deux buts fondamentaux: d'une part, il s'agit de déterminer si la personne concernée nécessite des interventions pour faire baisser le risque de récidive (analyse du besoin) et, d'autre part, si elle remplit les conditions posées à une participation couronnée de succès. Pour pouvoir évaluer le besoin en matière d'intervention, il faut formuler des critères permettant d'apprécier le risque de récidive de la personne concernée et tirer cela au clair dans le cadre d'un entretien. Conformément à l'un des principes d'intervention fondamentaux orientés sur le délit, le principe du risque, le besoin en matière d'intervention dépend du risque de récidive: plus le risque de récidive est grand chez une personne, plus l'intervention qui doit faire baisser ce risque doit être intensive.

Pour pouvoir tirer des conclusions sur le besoin d'une personne en matière d'intervention, il est donc nécessaire d'évaluer le risque que celle-ci a de récidiver. Pour assurer le succès de l'intervention, il faut s'assurer que le programme d'apprentissage est adapté à la personne. Dans la pratique, cela signifie que la personne doit remplir certaines conditions pour pouvoir tirer profit de sa participation au programme. L'entretien d'entrée remplit en outre certaines fonctions importantes dans le cadre des structures d'organisation du projet pilote. Il permet de formuler à l'intention des procureurs ayant désigné les candidats des informations transparentes sur le déroulement et le résultat de l'entretien d'entrée.

Un entretien d'entrée remplit une double fonction. Parallèlement à la récolte et à la structuration d'informations qui permettent d'évaluer le besoin de participer à un programme et le bien fondé de la participation, il représente le premier contact avec un participant potentiel. Ce dernier peut se faire une première idée du service de probation, de ses collaborateurs et de l'offre proposée dans les programmes d'apprentissage. Le déroulement de l'entretien joue un rôle important dans la mesure où il permet d'informer et de motiver la personne en vue d'une participation au programme d'apprentissage. Les objections, la méfiance et les réactions de rejet sont en règle générale déjà exprimées lors du premier contact et nécessitent une attitude professionnelle de la part des responsables. De ce point de vue, l'évaluation est considérée comme une partie de l'intervention. Comme la fonction des premières impressions est d'organiser les impressions suivantes, le premier contact est d'une importance capitale pour motiver la personne à participer et pour mettre en place une relation de travail marquée par un esprit de collaboration.

### 2.1.2. Développement de l'instrument d'évaluation

L'évaluation devrait satisfaire à une série de critères de qualité:

- Elle devrait être utilisée de manière uniforme et suivre un déroulement structuré et standardisé de sorte que le résultat ne dépende pas dans la mesure du possible de la personne qui l'a réalisée.
- Le déroulement et le résultat de l'évaluation devraient être documentés de sorte que le processus soit transparent pour des tiers.
- L'évaluation devrait se fonder sur des critères clairs empiriquement étayés.

Lors de la recherche d'instruments d'évaluation existant dans les secteurs du travail social, de la psychiatrie légale et de la probation, une série de systèmes fortement formalisés ont été repris: la "prozessuale-systemische Denkfigur" (PSDF) de Staub-Bernasconi, l'échelle Dittmann, le "Offender Assessment System" (OASys) du service de probation britannique et le "Level of Service Inventory" (LSI-R) de la "Cognitive Centre Foundation" (CCF) (Cardiff GB). La plupart de ces instruments ont été conçus pour des délinquants présentant un risque de récidive plus élevé que celui du groupe visé par les programmes d'apprentissage de sorte qu'un instrument spécifique a été développé en vue des objectifs du service de probation. L'instrument d'évaluation comprenait les phases commission du délit, attitude face au délit, facteurs sociaux et facteurs d'exclusion. Ces facteurs ont été pondérés en fonction de leur pertinence en regard de la récidive. Des instruments supplémentaires destinés à apporter des réponses à des questions spéciales et à fournir des informations aux services placeurs et aux directeurs de cours ont en outre été utilisés. Pour améliorer la fiabilité des résultats, un processus d'intervision a été introduit au sein de l'équipe d'évaluation. Dans ce cadre, on a examiné et discuté dans un groupe des appréciations et des décisions d'affectation sur la base de l'instrument d'évaluation.

### 2.1.3. Description du déroulement d'un entretien typique

Le point de départ de l'entretien est le délit commis à l'origine. Au moyen des documents à disposition (rapport de police et interrogatoires de la police et du procureur de district), nous avons un aperçu du comportement de la personne et de sa relation au délit. L'évaluation enregistre la situation déclenchante, le déroulement et les mobiles de l'acte. On examine dans quelle mesure un participant a conscience de son acte, en accepte la responsabilité et a pris des mesures au niveau de son comportement pour éviter une récidive. Sur cette base, des comparaisons sont établies avec des délits commis dans le passé pour identifier un échantillon de situations à risque, d'agents dé-

clenchants et de mobiles. Les facteurs de risques dynamiques et structurels comme les attitudes personnelles, les valeurs, objectifs et habitudes de comportement ainsi que les facteurs sociaux et économiques sont enregistrés et leur pertinence en ce qui concerne un risque potentiel de récurrence évaluée. Sur la base de l'enregistrement des facteurs de risque individuels, le besoin d'une intervention pour le participant est évalué. L'établissement de la nécessité d'une intervention fournit aux chefs des programmes d'apprentissage des indications sur les points sur lesquels il convient de mettre l'accent pour les divers participants. Sont aussi examinés de possibles motifs d'exclusion comme l'absence de nécessité d'intervenir, des difficultés sur le plan cognitif, des difficultés sur le plan psychique, une connaissance insuffisante de la langue allemande ou des obstacles dans la vie quotidienne comme le travail en équipe. Ce faisant, il s'agit de s'assurer que les participants remplissent les conditions leur permettant de participer pleinement au programme d'apprentissage et d'en tirer profit. Si des motifs d'exclusion existent, d'autres interventions susceptibles d'influencer positivement le risque de récurrence sont envisagées.

Un des objectifs centraux de l'évaluation est d'encourager la participation et la volonté de changement de la clientèle. A cette fin, des informations sur la forme et le contenu des programmes d'apprentissage et sur leur déroulement sont dispensées. Les participants prennent conscience du fait que des craintes quant à un nouveau jugement moral de leurs actes sont sans objet. Au contraire, ils se rendent compte que l'on manifeste de l'intérêt pour les facteurs déclenchants de leur acte et qu'ils peuvent bénéficier d'un soutien concret dans leurs efforts pour ne pas récidiver. Au terme de l'évaluation, les participants se voient remettre une convention de participation qu'ils doivent signer et qui reprend point par point ce qui a été discuté avec eux. Le résultat de l'évaluation est transmis au procureur de district compétent sous la forme d'une proposition d'intervention.

## **2.2. Programmes d'apprentissage orientés sur le délit comme l'entraînement social pour les conducteurs agressifs et prêts à prendre des risques (START)**

### **2.2.1. Groupe visé et objectifs de l'entraînement**

Le groupe visé par ce programme d'apprentissage est constitué d'hommes qui ont commis une grave violation des règles de la circulation. L'objectif suprême de ce programme est une baisse du risque de récurrence chez ses participants. Concrètement, cela signifie encourager chez les participants la volonté et la capacité de reconnaître assez tôt les situations dans lesquelles un risque de récurrence apparaît, empêcher qu'elles ne se produisent dans la mesure du possible, et mettre en oeuvre des stratégies individuelles permettant d'éviter,

dans une situation à risque, la récidive. Pour atteindre ce but, le START comprend diverses phases d'apprentissage au cours desquelles les participants au programme

- réfléchissent sur leur comportement fautif et comprennent les causes personnelles de leurs graves violations de règles de la circulation routière
- assument la responsabilité de leur comportement fautif, envisagent une modification durable de celui-ci et formulent des objectifs de changement concrets
- reconnaissent des facteurs de risque personnels et apprennent à les éviter dans la vie de tous les jours
- développent un plan d'action individuel qui met en évidence la manière dont des situations à risque futures peuvent être maîtrisées.

Atteindre un objectif partiel est la condition pour pouvoir entamer la phase suivante de l'entraînement. Le programme se termine avec l'obligation faite aux participants de fixer les mesures qu'ils entendent appliquer au cas où, pendant ou après le programme, ils récidiveraient. Pour la durée du projet pilote, seuls des participants âgés de 18 à 30 ans ont été admis dans le programme d'apprentissage car ce groupe était assez homogène eu égard à sa problématique et se distinguait nettement de groupes de délinquants plus âgés. 27% des personnes désignées étaient des délinquants primaires, 37% des récidivistes pour la première fois et 36% des multirécidivistes. Les participants

- sont des automobilistes, seuls 10 à 20% sont des motocyclistes,
- sont des hommes, âgés de 20 à 25 ans pour la plupart, célibataires (87%) et sans enfants (93%),
- sont de nationalité étrangère pour quelque 60% d'entre eux et viennent surtout des Balkans et du sud de l'Europe,
- ont pour la plupart achevé un apprentissage ou une formation élémentaire (64%) et travaillent en tant qu'artisan, prestataire de services non qualifié ("call-agent") ou dans un service extérieur,
- habitent souvent dans la banlieue zurichoise,
- éprouvent souvent une attirance particulière pour les voitures puissantes,
- se réunissent assez souvent durant leurs loisirs avec des collègues ou des amis pour des activités dans lesquelles ils s'encouragent mutuellement à commettre de graves infractions aux règles de la circulation,
- recherchent des sensations fortes en roulant vite.

A l'origine, il n'était pas prévu d'inclure dans le projet pilote un programme d'apprentissage pour conducteurs agressifs ou roulant trop vite. Au contact des procureurs de district, il est apparu cependant

que les violations grossières des règles de la circulation par un comportement agressif et la prise de risques représentaient un problème significatif pour les organes de la poursuite pénale et que les possibilités d'intervention faisait défaut. Fin novembre 2000 déjà, le programme d'entraînement pour conducteurs agressifs et prêts à prendre des risques (START) a démarré.

### 2.2.2. Développement et contenus

Comme tous les programmes d'apprentissage orientés sur le délit du BD ZH II, le START est réparti dans diverses phases d'apprentissage et divers modules au contenu prédéfini. (*illustration 7*).

Phase d'entraînement	Module	Contenus /questions
introduction	1. présentation du programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ raison d'être du programme?</li> <li>▪ raison de ma participation au programme?</li> <li>▪ comment modifier durablement un comportement?</li> </ul>
	2. violations grossières des règles de circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ qu'est-ce qu'une violation grossière des règles de la circulation?</li> <li>▪ comment en arrive-t-on à une violation grossière des règles de la circulation?</li> </ul>
1ère phase: comprendre le délit	3. facteurs personnels de risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ que sont des facteurs de risque?</li> <li>▪ que sont mes facteurs de risque personnels?</li> </ul>
	4. situations à risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ que sont des situations à risque?</li> <li>▪ que sont mes situations personnelles à risque?</li> </ul>
	5. échantillons de comportement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ que sont des échantillons de comportement?</li> <li>▪ quels sont mes échantillons de comportement problématiques typique dans la circulation routière?</li> </ul>
	6. décision et responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ qui est responsable de quoi?</li> <li>▪ quelles décisions ai-je prises?</li> <li>▪ quelle décision aurait été meilleure?</li> </ul>
	7. intentions et buts	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ quelles sont les raisons de violations grossières de règles de la circulation routière?</li> <li>▪ quelles sont mes raisons?</li> </ul>
	8. conséquences	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pourquoi est-il important de prendre en compte les conséquences?</li> <li>▪ quelles conséquences positives a pour moi ma façon de conduire?</li> </ul>
2e phase: définir des buts	9. bilan coût-profit	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pourquoi un bilan?</li> <li>▪ quelles conséquences négatives aurait pour moi une récidive?</li> <li>▪ à quoi ressemble mon bilan coût-profit?</li> </ul>
	10. buts de l'entraînement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ que devrais-je changer?</li> <li>▪ quels sont les buts de mon entraînement?</li> </ul>

Phase d'entraînement	Module	Contenus /questions
3e phase: Risikofaktoren ausschalten	11. reconnaître les risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ à quel point la circulation est-elle dangereuse?</li> <li>■ quelles sont les causes du danger?</li> </ul>
	12. auto-évaluation réaliste	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ qu'est-ce que l',illusion du contrôle"?</li> <li>■ physique de la conduite: pourquoi la vitesse augmente le risque de collision et de dérapage?</li> <li>■ comment la vitesse aggrave-t-elle les conséquences de l'accident?</li> </ul>
	13. agir de manière responsable	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ qui est responsable de quoi?</li> <li>■ pourquoi suis-je responsable?</li> </ul>
	14. accepter les règles	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ mon attitude vis-à-vis des règles?</li> <li>■ de quoi ai-je besoin pour pouvoir respecter une règle?</li> <li>■ quelles sont les raisons de respecter les règles de circulation?</li> </ul>
	15. maîtrise de soi	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ qu'est-ce qui entraîne un comportement impulsif?</li> <li>■ comment fonctionne la maîtrise de soi?</li> </ul>
	16. calme	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ combien de temps gagne-t-on en roulant dangereusement?</li> <li>■ comment puis-je prévenir le stress en planifiant?</li> <li>■ comment puis-je réduire un stress aigu?</li> </ul>
	17. réalisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ que m'apporte la conduite?</li> <li>■ comment pourrais-je obtenir cela par d'autres moyens?</li> </ul>
	18. alcool et drogues	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ comment l'alcool et les drogues agissent-ils sur la capacité de conduire?</li> <li>■ quel rôle jouent chez moi l'alcool et les drogues?</li> </ul>
	19. collègues	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ quelle est l'importance des collègues?</li> <li>■ que devrais-je changer?</li> </ul>
	20. mon véhicule	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ quel rôle joue mon véhicule?</li> <li>■ m'en séparer ou le garder?</li> </ul>
4e phase: planification	21. reconnaître les situations à risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ que sont des signaux d'alarme?</li> <li>■ quelles sont mes situations à risque personnelles?</li> </ul>
	22. plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ qu'est-ce qu'un plan d'action?</li> <li>■ à quoi ressemble mon plan d'action?</li> </ul>
	23. regard en arrière	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ qu'est-ce que le START m'a apporté?</li> <li>■ que me reste-t-il encore à faire?</li> <li>■ qu'est-ce que je fais si je récidive?</li> </ul>
5e phase: appliquer et maintenir	24. protocole d'entraînement	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ quelles situations de circulation critiques ai-je vécues?</li> <li>■ si j'ai réussi à ne pas récidiver, comment l'ai-je fait?</li> <li>■ si je n'ai pas réussi à éviter une récidive, pourquoi cela n'a-t-il pas joué?</li> <li>■ que dois-je changer pour être capable à l'avenir de ne pas récidiver?</li> </ul>

**Illustration 7:** contenus et développe de START

### 2.2.3. Exposé de la pratique

Dans les 15 premières minutes entre l'ouverture de la porte et le début de l'entraînement, il se passe déjà quelque chose. Les participants à "Start" sont jeunes et communicatifs. "Pourquoi es-tu là?" est le début classique d'une discussion. Même s'ils se veulent "cool",

voire indifférents, on se rend compte qu'ils sont tendus. Comment cela va-t-il se passer? Le programme commence à 18h30. En moyenne, 8 à 10 jeunes hommes sont assis en demi-cercle. Après avoir brièvement salué les participants, les chefs de groupe en arrivent au cœur de la chose: sans une modification durable du comportement, la récidive est programmée. De bonnes intentions ne sont utiles qu'à court terme. Cela suppose toutefois la volonté de modifier son comportement. Cela étant posé, suivent des rondes de présentation, quelques règles sur le comportement dans le groupe ainsi que des informations sur l'organisation. Ensuite, le style personnel de conduite et des informations sur la définition juridique des violations grossières des règles de la circulation sont évoqués. La séance s'achève, comme toutes les suivantes, avec l'énoncé du devoir à faire à la maison et une ronde finale au cours de laquelle les participants évaluent ce qu'ils ont appris au cours de la séance. Chaque nouvelle séance de groupe commence avec une récapitulation des précédentes séances. Cela embarrasse souvent les participants pour lesquels le programme d'apprentissage n'est manifestement pas le point central de leur vie. Le devoir à faire à la maison consistait à préparer des questions relatives à la reconstitution du délit. Ce qui a été préparé est discuté et approfondi dans de plus petits groupes. Les différences possibles entre l'idée que l'auteur se fait de son acte et les faits tels qu'ils ressortent des procès-verbaux de la police et des procureurs de district permettent de tirer des conclusions sur l'attitude des auteurs et leur inclination à prendre des risques. La confrontation avec les contradictions met en route un processus qui éclaire les origines du comportement punissable. Il apparaît clairement que derrière tout acte, il y a d'abord une décision. Des affirmations fréquentes du genre "J'ai été flashé – j'espère que cela ne se reproduira plus jamais" (sous-entendu "j'espère bien que la police ne m'attrapera plus") montrent que cette idée ne va pas de soi pour les participants.

Lors de la 3<sup>e</sup> séance, il est procédé à une analyse de tous les comportements illicites, y compris de ceux qui n'ont pas été connus de la police ("chiffres noirs"). Cela pose de hautes exigences en matière de coopération et suppose une base de confiance, en particulier pour des participants dont le jugement n'a pas encore été rendu à ce moment-là. Seuls quelques rares participants insistent sur le fait que leur acte doit être vu comme un événement isolé. Beaucoup admettent qu'il s'agit pour eux d'un comportement habituel et veulent changer quelque chose. Pour ce faire, ils se doivent de connaître leurs situations à risque personnelles, les facteurs déclenchants et leurs mobiles. Pour encourager la modification du comportement, une liste exhaustive des conséquences négatives de leurs actes est établie. Les participants doivent aussi être interpellés sur le plan émotionnel. La question principale du quatrième soir est "Que signifie pour moi conduire une voiture?" A titre d'exemple, le portrait filmé d'un chauffard est présenté dans lequel les sensations éprouvées lors de la conduite d'une voiture sont décrites comme pouvant être proches de l'orgasme. On détaille les effets positifs suscités par une conduite rapide et on analyse la question de savoir dans quelle mesure le comportement en matière de conduite dépend de la puissance du moteur. Le film "Asphalt-Kreuze" met en évidence le mauvais côté de viola-

tions graves des règles de la circulation routière et évoque les morts et les handicaps physiques ou psychiques durables qu'elles provoquent. Les réactions vont du silence gêné à un rejet agressif. La présentation de données statistiques permet de mettre en évidence quelles sont les personnes particulièrement menacées de mort et de blessures dans le cadre de la circulation routière. Résumé: les participants à "START" appartiennent au groupe présentant le risque le plus élevé. Ils sont jeunes, de sexe masculin et conduisent souvent trop vite. Des données de la physique de la conduite montrent qu'il y a des limites qui, même pour d'excellents conducteurs, ne sauraient être dépassées. Contrairement à ce qui se passe dans des cours de théorie pour nouveaux conducteurs, des questions telles que "Que se passerait-il si vous tuiez un être humain ou le laissiez handicapé à vie?" sont évoquées. Cela provoque naturellement des résistances; de nombreux participants ne veulent pas se poser de telles questions. La plupart des participants acceptent tranquillement l'éventualité de leur propre mort. La foi en leur propre immortalité est intacte.

"Les lois en matière de circulation routière ne sont là que pour remplir les caisses de l'Etat" énonce une opinion largement répandue et qui est mise à mal dans le programme d'apprentissage. Les participants doivent former deux groupes, l'un développant des arguments en faveur des règles ou des lois, et l'autre des arguments contraires, et défendre ces arguments de manière convaincante dans un débat contradictoire. Dans ce cadre, des positions anarchistes rejetant totalement les règles n'ont encore jamais réuni une majorité. On y met en évidence à quel point l'idée qu'on se fait du sens ou de l'absence de sens de certaines règles est subjective. En conséquence, les lois ne font jamais l'unanimité auprès des justiciables et ce, même en Suisse où, avec sa démocratie directe, elles sont pourtant soutenues par la majorité du peuple. Le mot de Thomas Hobbes selon lequel "La liberté de l'un est l'obligation de l'autre et vice et versa" montre que les lois créent aussi un espace de liberté – une manière de voir les choses tout à fait nouvelle pour de nombreux participants. Dans une mise en regard du coût et du profit engendrés par de grossières violations des règles de la circulation, les participants s'interrogent lors de la 7e séance sur ce que leur apporte une conduite téméraire et ce qu'elle peut leur coûter. Pour la majorité, le bilan est clair. Le profit, la plupart du temps à court terme (par ex. le plaisir) n'est en rien comparable au coût à long terme (par ex. retrait de permis, antécédents judiciaires, risque d'accident). La question se pose de savoir ce qui doit et peut être changé. Dans le développement de nouvelles stratégies de comportement, les ressources existantes sont prises en compte. La question de savoir comment les besoins de plaisir, de sensations et d'estime de soi peuvent être satisfaits alternativement reçoit toujours peu de réponses. En fait, la voiture offre une possibilité très confortable de satisfaire ces besoins. Des alternatives comme la pratique de certains sports paraissent trop coûteuses à la majorité et, contrairement à la voiture, ne sont pas disponibles en tout temps.

La manière dont on appréhende une situation a une grande influence sur les actions qui suivent. Voilà pourquoi l'identification et la suppression de modes de pensée défectueux sont au cœur du débat.

Puis vient la discussion des moyens qui permettent de se détendre dans une situation de stress. Un échange au sein du groupe fournit des suggestions et permet d'améliorer ses propres capacités. Il arrive de plus en plus souvent que des participants aient commis de graves violations des règles de la circulation sous l'emprise de la drogue. C'est la raison pour laquelle cette séance comprend aussi un module portant sur l'alcool et les drogues. Les participants sont tenus d'évaluer leur propre risque de récidive et de réfléchir aux conséquences d'une nouvelle violation grave des règles de la circulation pour eux-mêmes et pour autrui. Sont aussi d'une extrême importance les signaux d'alarme précoces qui annoncent une situation à risque. Des signaux d'alarme extérieurs (par ex. des situations du trafic) et intérieurs (par ex. des humeurs) doivent être reconnus aussi tôt que possible par les participants de sorte que la réflexion prenne le pas sur un comportement impulsif. Lors de la dernière séance, les situations à risque personnelles occupent la vedette. Les participants réfléchissent à la manière d'éviter à l'avenir de telles situations ou tout au moins de les maîtriser et couchent cela par écrit dans un plan d'action. C'est une tâche très exigeante à l'accomplissement de laquelle les entraîneurs apportent leur soutien. Le plan d'action élaboré constitue un instrument pratique de nature à aider l'intéressé à se bien conduire dans la vie quotidienne (trafic). Au terme du programme d'apprentissage, la manifestation fait l'objet d'une évaluation. Au moyen d'un questionnaire, les participants estiment leur taux de réussite.

#### **2.2.4. Bilan et perspectives**

Les responsables de l'entraînement sont unanimes à reconnaître l'efficacité des contenus d'apprentissage et les bases de travail psychologiques de START. Le programme d'apprentissage laisse des traces chez les participants, tout au moins à court et moyen terme, ce que confirment les propos de participants dans les entretiens de contrôle. Au registre des difficultés particulières et des défis, il est apparu au cours du programme d'apprentissage que de nombreux participants

- ont tendance à s'écarter de leur propre thème (par ex. par une relation extravagante des faits),
- montrent un comportement social souhaité et ont de la peine à rester ouverts face à des besoins de vivre des expériences extrêmes ou de marquer son pouvoir et son statut,
- ont de la peine à accepter des règles de la circulation routière, remettent celles-ci en question et se donnent le droit d'appliquer leurs propres lois qu'ils estiment par ailleurs judiciaires,
- ne connaissent pas d'alternatives adéquates à la vitesse et aux sensations qu'elle procure et ne peuvent obtenir celles-ci d'une autre manière aussi simple et confortable que celle consistant à conduire leur propre voiture ou moto,

- ont de gros déficits au niveau de la conscience qu'ils ont d'eux mêmes et ont donc de la peine à identifier les signaux d'alarme personnels avant-coureurs et à reconnaître les situations à risque.

Pour de nombreux participants, une conduite rapide ou agressive remplit une fonction importante sur le plan émotionnel. Leur comportement dans le trafic les aide à satisfaire d'importants besoins et à compenser certains sentiments négatifs. La voiture est facilement accessible et l'excès de vitesse très aisé. De nombreux participants sont convaincus que les lois sur la circulation routière dans leur forme actuelle sont inutiles et servent en premier lieu à assurer des revenus pour les caisses de l'Etat. Ces délinquants "par conviction" ont un potentiel de récidive important.

Il serait souhaitable d'améliorer la collaboration entre la justice pénale et les autorités administratives et d'associer le programme d'apprentissage "START" aux procédures AMA. On pourrait aussi envisager d'articuler le programme d'apprentissage en deux phases. Une instance judiciaire pourrait prononcer une règle de conduite au sens de l'article 41 CP qui obligerait l'intéressé à suivre un "module d'information et de motivation". Ayant réussi ce module, les participants pourraient se qualifier pour un nouveau module "modification du comportement" qui donnerait droit à son terme à une réduction de la durée de retrait du permis de conduire. Serait ainsi récompensé celui qui est sérieusement intéressé à modifier son comportement.

## 2.3. Programmes d'apprentissage mis en oeuvre

Les programmes d'apprentissage mis en oeuvre durant la phase d'approfondissement ont été évalués dans le cadre de l'évaluation. Les tableaux suivants représentent les prestations fournies durant toute la phase d'essai.

### 2.3.1. Modification des groupes visés

Par rapport à la planification à l'origine, les modifications suivantes se sont fait jour dans la mise en oeuvre des programmes d'apprentissage:

- Vu la pratique de placement des procureurs de district, un plus grand nombre de récidivistes que prévu à l'origine, par rapport aux délinquants primaires, a participé au programme pour usagers de la route ayant des problèmes avec l'alcool.
- Le programme pour les toxicomanes n'a pas eu lieu.
- Le programme pour les personnes ayant commis des infractions contre le patrimoine n'a réuni que quelques personnes.
- Le programme pour les hommes usant de violence avec leur partenaire a pu se faire grâce à la collaboration avec d'autres institutions. Ce groupe est une clientèle totalement nouvelle pour les services de probation.
- Il en va de même des personnes ayant commis de grossières violation des règles de la circulation routière ("chauffards"). A l'origine ce programme n'était pas prévu, le cercle de personnes visé n'étant pas une clientèle relevant des services de probation.

### 2.3.2. Programmes d'apprentissage orientés sur le délit

#### *Désignations et examen d'entrée*

Durant le déroulement du projet pilote, 740 condamnés par les procureurs de district ont été désignés comme étant susceptibles de profiter d'une intervention des programmes d'apprentissage (*illustration 8*). Pour diverses raisons, 130 de ces personnes n'ont pas pu être admises dans un programme d'apprentissage et ont été affectées au groupe de contrôle 2. Au cours du déroulement du projet pilote, 209 personnes ont été affectées au groupe de contrôle 1 (*illustration 9*). Le groupe de contrôle 2 avec 77 personnes réunit des individus dont on n'a pas voulu qu'ils participent au programme d'apprentissage. Toutes les personnes n'ont pas pu être prises en considération: certaines d'entre elles ne remplissaient pas les critères principaux; pour

d'autres la procédure pénale avait été suspendue, ou elles avaient déménagé à l'étranger, ou le délai imparti pour demander un extrait de leur casier judiciaire n'a pas pu être tenu.

	01.04.00 – 31.12.01	01.01.02 – 30.09.03 (phase d'approfond.)	Total
Désignation pour l'examen d'entrée	266	474	740
Participation recommandée	187	366 <sup>1</sup>	553
Participation pas recommandée	66	64	130
Examen d'entrée pas réalisable <sup>2</sup>	2	10	12
Cas pendants	11	34	45

<sup>1</sup> Y compris 22 participants à des séances individuelles / <sup>2</sup> Motifs: pas venus, examen d'entrée interrompu

**Illustration 8:** examens d'entrée réalisés entre le 01.04.2000 et le 30.09.2003 (groupe inclus dans le projet)

	01.04.00 – 31.12.01	01.01.02 – 30.09.03 (phase d'approfond.)	Total
Désignation pour l'examen d'entrée	33	176	209
Participation recommandée	14	118 <sup>1</sup>	132
Participation pas recommandée	19	48	67
Examen d'entrée pas réalisable <sup>2</sup>	-	10	10

<sup>1</sup> pour des raisons de délai, les données de 16 personnes n'ont pas pu être incluses dans l'évaluation (date de réception après le 30.04.2003) / <sup>2</sup> motifs: ne se sont pas présentés, examen d'entrée interrompu

**Illustration 9:** affectation au groupe de contrôle 1

### Programmes d'apprentissage mis en oeuvre

Du 1.04.2000 au 30.09.2003, 55 groupes de programmes d'apprentissage ont été mis en oeuvre, la plupart d'entre eux ressortissant au secteur de la circulation (*illustration 10*).

	01.04.00 – 31.12.01	01.01.02 – 30.09.03 (phase d'approfond.)	Total
PoG	3	2	5
DoT	4	-	4
START	4	7	11
TAV	6	17	23
LAST	3	9	12
Total	20	35	55

**Illustration 10:** groupes mis en oeuvre dans les programmes d'apprentissage orientés sur le délit

Compte tenu de la liste d'attente, 508 personnes ont été admises dans un programme d'apprentissage. TAV et Last forment ensemble le plus grand groupe.

	<i>01.04.00 – 31.12.01</i>	<i>01.01.02 – 30.09.03 (phase d'approfond.)</i>	<i>Liste d'attente</i>	<i>Total</i>
PoG	9 <sup>1</sup>	9	7	<b>25</b>
DoT	15 <sup>1</sup>	-	-	<b>15</b>
START	31	61	29	<b>121</b>
TAV	50	144	47	<b>241</b>
LAST	24	67	15	<b>106</b>
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>281</b>	<b>98</b>	<b>508</b>

<sup>1</sup> Eu égard au nombre restreint d'affectations aux programmes d'apprentissage PoG und DoT les données des participants ont été évaluées aussi avant la période de l'évaluation

**Illustration 11:** nombre de participants aux séances de groupe (sans les entretiens de contrôle)

### Entretiens de contrôle

Selon le plan d'intervention, chaque participant à un programme d'apprentissage orienté sur le délit passe 3 entretiens de contrôle qui sont menés une fois le programme achevé à intervalles de 3 mois. Pour les 410 participants 1230 entretiens de contrôle au total auraient dû être menés. Seuls 38 entretiens de contrôle n'ont pas pu être menés, de sorte que le nombre total d'entretiens effectivement menés se réduit à 1192 (*illustration 12*).

	<i>01.04.00 – 31.12.01</i>	<i>01.01.02 – 30.09.03 (phase d'approfond.)</i>	<i>Total</i>
Nombre de participants	129	281	<b>410</b>
Entretiens de contrôle effectués	379	813	<b>1192</b>

**Illustration 12:** entretiens de contrôle effectués

### 2.3.3. Programmes d'apprentissage orientés sur le problème (TRIAS)

#### Groupes TRIAS I

Les chiffres suivants montrent que TRIAS I a été introduit par phases dans les 4 pénitenciers. A Pöschwies, 5 entraînements ont eu lieu et 2 à Affoltern. 54 entretiens de contrôle ont été menés avec les participants à TRIAS I et 16 avec des participants à TRIAS II.

	<i>01.04.00 – 31.12.01</i>	<i>01.01.02 – 30.09.03 (phase d'approfond.)</i>	<b>Total</b>
Pöschwies	-	5	<b>5</b>
Ringwil	3	4	<b>7</b>
Realta	1	3	<b>4</b>
Affoltern	-	2	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>18</b>

**Illustration 13:** nombre de programmes TRIAS I mis en oeuvre

En moyenne, 6 personnes ont pris part à un programme TRIAS I. Suite à des transferts dans d'autres pénitenciers, et pour des motifs disciplinaires aussi, des groupes plus petits dirigés par une personne ont été constitués.

	<i>01.04.00 – 31.12.01</i>	<i>01.01.02 – 30.09.03 (phase d'approfond.)</i>	<b>Total</b>
Pöschwies	-	31	<b>31</b>
Ringwil	20	26	<b>46</b>
Realta	4	15 <sup>1</sup>	<b>19</b>
Affoltern	-	9	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>81</b>	<b>105</b>

<sup>1</sup> Une personne étant décédée, elle n'apparaît pas dans l'évaluation

**Illustration 14:** nombre de participants aux programmes de TRIAS I

### Groupes TRIAS II

Pour TRIAS II aussi, on observe un accroissement du nombre de mises en oeuvre durant la deuxième phase d'application. La grandeur minimale de 6 participants a pu être maintenue. 8 personnes ont participé aussi bien à TRIAS I qu'à TRIAS II.

	<i>01.04.00 – 31.12.01</i>	<i>01.01.02 – 30.09.03 (phase d'approfond.)</i>	<b>Total</b>
Nombre de groupes	3	5	<b>8</b>
Nombre de participants	19	32 <sup>1</sup>	<b>51</b>

<sup>1</sup> 4 personnes n'apparaissent pas dans l'évaluation car, en dépit du fait qu'elles se soient annoncées et aient exprimé leur accord, elles ne se sont pas présentées

**Illustration 15:** nombre de groupes TRIAS II et leurs participants

## 3. Résultats choisis

### **3.1. Buts que le projet pilote se propose d'atteindre**

Les buts principaux du projet pilote sont une réduction du taux de récidive et une amélioration de l'intégration sociale des participants au programme d'apprentissage. En dernière analyse, ces deux buts contribuent à assurer la sécurité de la société. Pour que ces buts généraux puissent être atteints, une série de buts partiels doivent d'abord être atteints.

#### **3.1.1. Intégration sociale**

Le but, à l'origine principal, d'améliorer l'intégration sociale des participants a peu à peu passé à l'arrière-plan au fil du déroulement du projet pilote. Cela tient au fait que le programme d'apprentissage pour consommateurs de drogue dont on estimait qu'il nécessiterait un haut degré d'intervention, n'a pas eu lieu, et aussi à la faible participation aux programmes d'apprentissage PoG et DoT. La grande majorité des participants aux programmes d'apprentissage consacrés à la circulation étaient bien intégrés sur le plan social.

#### **3.1.2. Intervention à temps**

A également été cité comme but partiel du projet pilote l'intervention précoce et à temps de la justice pénale en cas de sursis au sens de l'article 41 CP assorti d'une règle de conduite. Selon l'idée initiale du projet, les délinquants qui ont admis leur acte devraient en participant aux programmes d'apprentissage bénéficier d'une aide pour se confronter avec le délit, les conséquences de celui-ci et pour se réinsérer dans la société. En étant mises en œuvre suffisamment tôt, les interventions devraient utiliser la volonté d'apprendre et la motivation des intéressés. A quelques exceptions près, la plupart des personnes ont pu participer rapidement au programme d'apprentissage. Les éléments suivants confirment la rapidité de l'intervention:

- 53% des participants ont commencé le programme d'apprentissage dans les 6 mois suivant le délit,
- 70% des règles de conduites ont été imposées au plus tard 6 mois après le délit,
- 88% des participants ont commencé le programme d'apprentissage dans les 6 mois suivant l'imposition de la règle de conduite,
- 89% des participants ont commencé le programme d'apprentissage dans les 6 mois suivant leur désignation.

Les conventions passées avec les procureurs de mettre en oeuvre le programme dans un délai de 4 semaines ont pu, à quelques rares exceptions près, être appliquées. Cela a eu pour conséquence que la procédure pénale n'a pas eu à subir de gros retards. Dans cette perspective, il a été possible de prendre en compte le principe de l'intervention à un stade précoce.

#### *Intervention précoce auprès de délinquants primaires*

Au total, les programmes d'apprentissage ont accueilli moins de délinquants primaires que prévu à l'origine. Dans le groupe inclus dans le projet, la proportion de délinquants primaires s'élevait à 18%. Une des raisons importantes de cet état de fait fut que les organes de la poursuite pénale considéraient la participation au programme comme une aggravation de la peine infligée aux délinquants primaires. Dans la pratique, les délinquants primaires bénéficient souvent d'un pronostic favorable en ce qui concerne leur amendement à l'avenir. A cette attitude s'oppose l'idée à la base des programmes d'apprentissage d'intervenir aussi tôt que possible si le risque de récidive est élevé pour éviter de nouveaux délits et raffermir les tendances comportementales de nature à réduire la délinquance. Dans cette perspective, il est aussi souhaitable à l'avenir qu'un nombre aussi important que possible de délinquants primaires soient déclarés aptes à suivre un programme.

### **3.1.3. Examen d'aptitude standardisé**

Le but du développement et de l'application d'un examen d'aptitude systématique et standardisé a été atteint aussi bien dans le secteur des programmes d'apprentissage orientés sur le délit que dans celui des programmes d'apprentissage orientés sur le problème. Lors de la réalisation des entretiens d'aptitude avec des conducteurs ayant des problèmes avec l'alcool, il est apparu clairement à quel point il importe de respecter le processus admis de la désignation, de l'évaluation, du feed-back et de l'imposition de règles de conduite. Dans certains cas, à des fins d'économie de temps, la condamnation pénale est tombée déjà avant l'évaluation avec l'obligation de "*participer à l'examen d'aptitude et, en cas d'aptitude, au programme d'apprentissage*". Y avait-il des indications en vue d'une problématique de la toxicomanie et donc la nécessité de suivre une thérapie adéquate, la personne concernée qui se serait vu opposer un refus se serait retrouvée sans une intervention orientée sur le délit puisque la condamnation pénale avait déjà été prononcée. Dans ces cas, en dépit de leur besoin évident d'une intervention et du risque de récidive, les personnes ont été admises dans un programme d'apprentissage dans la perspective de les motiver dans le déroulement du programme et de les motiver pour un conseil en matière de consommation d'alcool.

### **3.1.4. Délit et besoin d'information**

L'orientation de base dans le développement des programmes d'apprentissage, de la composition des groupes et du déroulement des séances de groupe résidait dans l'orientation sur le délit et sur les besoins en tant que point de départ d'un apprentissage social et d'une réduction de la récidive. Sur le plan du contenu, le développement des programmes d'apprentissage prévoit une confrontation intensive avec le délit et les risques individuels de récidive. Exception faite pour les exceptions fondées évoquées plus haut, sur la base de l'examen systématique d'aptitude, n'ont été admises dans un programme d'apprentissage que des personnes pour lesquelles la nécessité d'une intervention a été constatée et qui n'ont pas besoin d'interventions en règle générale plus intensives. Lors de la mise en oeuvre des programmes d'apprentissage, malgré leur standardisation, l'accent a été mis très fortement sur les besoins en matière d'apprentissage des divers participants. Les programmes d'apprentissage à l'intention des conducteurs ayant des problèmes avec l'alcool offrent un bon exemple de l'orientation des programmes d'apprentissage sur les besoins d'entraînement des participants. Comme lors de la mise en route du premier groupe, il est apparu clairement que tous les participants n'ont pas les mêmes besoins d'entraînement, un programme alternatif avec LAST a été développé pour des personnes ayant de petits besoins en matière de développement des capacités.

### **3.1.5. Mise en oeuvre couronnée de succès**

Eu égard au faible taux d'échec, on peut dire que le succès des programmes d'apprentissage est documenté. Au total, 8 participants ont interrompu un programme de groupe, 29 ne se sont pas présentés aux trois entretiens de contrôle. Ce faible taux d'échec a été obtenu grâce à une combinaison de facteurs incitatifs et contraignants. D'une part, une très grande importance a été accordée à l'élucidation et à l'encouragement de la motivation des participants par des entretiens de motivation, à la fourniture d'informations détaillées, à la participation obligatoire aux séances, à l'instauration des relations individuelles et à un cadre de travail stimulant. D'autre part, on a exigé le strict respect des conventions passées. Les participants qui tentaient de se défilier ont été contactés et rendus attentifs aux conséquences possibles d'une telle attitude. Celui qui avait manqué une partie du programme par ses absences pouvait refaire son retard dans le cadre d'entretiens individuels. Les participants qui avaient plus de deux absences ont eu la possibilité de s'insérer dans un nouveau groupe qui démarrait.

### **3.1.6. Complément à des mesures ambulatoires**

L'objectif de développer des programmes d'apprentissage en tant que complément à des mesures ambulatoires n'a pas encore pu être atteint. L'introduction des programmes d'apprentissage dans le cadre de l'instruction pénale et de l'exécution des peines a pris beaucoup plus de temps que prévu. Suite à la réunion de l'ancien service social de la Direction de la justice et de l'Office de l'exécution des peines et mesures, la priorité a été donnée dans les services de probation et d'exécution à une redéfinition des processus de travail pour l'exécution des mesures, de sorte que ce thème a dû être provisoirement écarté. Dans le cadre du projet "Deliktorientierung in den BVD", des instruments de travail analogues à ceux des programmes d'apprentissage sont actuellement testés.

### **3.1.7. Amélioration de la préparation à la libération**

La mise en oeuvre de programmes d'apprentissage orientés sur le problème a permis d'atteindre l'objectif d'une meilleure préparation à la libération des condamnés. Cela s'est fait d'une part par l'orientation du contenu des programmes qui se concentraient, au terme d'un processus d'apprentissage par phases axé sur le renforcement des capacités permettant de résoudre des problèmes, sur certains problèmes spécifiques auxquels les libérés pouvaient être confrontés. A cet égard, la stratégie de la concentration sur un des plus grands obstacles à la réinsertion sociale, à savoir le retour à un emploi, a été retenue. D'autre part, une planification rigoureuse dans le temps de la participation des détenus des pénitenciers et une harmonisation avec la planification de l'exécution se révélaient indispensables. Malheureusement, avec TRIAS III, une étape importante du processus d'entraînement qui devait accompagner et favoriser l'application dans la vie quotidienne de ce qui avait été appris n'a pas eu lieu. Ici, force est de constater que la motivation de la clientèle, si elle n'est pas soumise à des contraintes extérieures, n'est souvent pas suffisante pour que les individus concernés continuent de participer régulièrement à un entraînement.

### **3.1.8. Adéquation des bases légales**

L'instrument de l'imposition de règles de conduite au sens de l'article 41 CP s'est révélé suffisant. On attend d'une règle de conduite en tant que partie intégrante d'une ordonnance de jugement qu'elle représente une pression suffisante pour que, dans la plupart des cas, la personne concernée participe au programme d'apprentissage. Cela s'est révélé être une bonne base de départ pour renforcer la motivation personnelle des participants. La crainte de voir l'obligation juridique de la règle de conduite aller à l'encontre du développement de la

motivation personnelle de l'intéressé car suscitant chez lui une résistance, ne s'est pas confirmée. Dans toute une série de cas, les possibilités, liées à la règle de conduite, de l'avertissement, de la menace de prolonger le délai probatoire ou même de révoquer la libération conditionnelle ont contribué à empêcher les désistements. Malgré l'usage de la pression, les participants concernés ont pour la plupart d'entre eux participé activement et de manière constructive au programme d'apprentissage. Un des objectifs futurs est d'ancrer la méthode d'intervention des programmes d'apprentissage dans le code de procédure pénale; d'autres modifications dans le secteur juridique ne semblent pour l'heure pas nécessaires.

### **3.1.9. Intégration des programmes TRIAS dans la planification de l'exécution**

Les pénitenciers répondent comme il suit à la question de savoir dans quelle mesure les programmes TRIAS ont été entre-temps intégrés dans la planification de l'exécution

- A la colonie de Ringwil, le TRIAS n'est pas intégré à la planification de l'exécution pour chaque détenu mais seulement lorsque le service social l'estime judicieux.
- Si la prison d'Affoltern n'informe pas de manière conséquente dans le cadre des premiers entretiens sur l'offre de TRIAS, elle estime toutefois importante une intégration dans la planification de l'exécution.
- Au pénitencier de Realta, les programmes de TRIAS sont inclus lors de la planification de l'exécution et les détenus intéressés motivés de manière ciblée en vue d'une participation.
- Le pénitencier cantonal de Pöschwies ne vise aucunement l'intégration de TRIAS dans la planification de l'exécution au motif que cela serait en contradiction avec le caractère volontaire de la participation à un entraînement.

Dans la mise en oeuvre de TRIAS, il est apparu à quel point le caractère hétérogène du groupe visé était un défi pour les chefs de groupe. Eu égard au coût du voyage, une personne qualifiée de la région, instruite au préalable sur le plan théorique par un perfectionnement auprès du BD ZH II, et, sur le plan pratique, à la codirection d'un entraînement avec un entraîneur expérimenté, dirige le TRIAS I au pénitencier de Realta (Grisons). En principe, la question se pose de savoir si, à l'avenir, les programmes TRIAS doivent aussi être orientés sur le délit. D'une part, une orientation sur le délit est importante et il convient de tendre autant que possible vers cet objectif. D'autre part, étant donné la grande hétérogénéité des circonstances ayant entraîné le délit, on peut se demander si la composition du groupe est adéquate en vue d'une élaboration et d'une modification des modes de comportement et des attitudes ayant abouti au délit. Selon le délit, les problématiques peuvent fortement varier. Une orientation de l'entraî-

nement sur le délit pourrait rendre l'offre de TRIAS moins attractive pour certains détenus et entraîner une baisse de la demande. A cela s'ajoute que les délinquants violents et portant atteinte à l'intégrité sexuelle s'efforcent souvent de cacher à leurs codétenus les actes qui leur sont reprochés. Une possibilité serait de compléter les programmes existants par un module "orientation sur le délit" qui pourrait lui aussi être suivi sur la base du volontariat.

## **3.2. Résumé des résultats et conclusions de l'évaluation (de J. Bächli-Biétry)<sup>1)</sup>**

### **3.2.1. Conclusions sur la méthode**

Pour les évaluations qui travaillent avec des groupes inclus dans le projet et des groupes de contrôle de petite taille, il est indispensable que l'affectation aux divers groupes soit faite par tirage au sort. Ce n'est que de cette manière qu'on peut éviter que l'affectation aux groupes ne soient jusqu'à un certain point ciblée. Dans le cas présent, des éléments montrent clairement que les procureurs de district ont eu tendance à affecter aux groupes inclus dans le projet plutôt des délinquants récidivistes et plutôt des délinquants primaires aux groupes de contrôle. En outre, la participation aux groupes de contrôle était largement volontaire de sorte qu'on doit partir de l'idée que la justice a une attitude plus positive à l'endroit de ce groupe.

Dans la présente étude, il a fallu travailler avec des échantillons souvent insuffisants. En ce qui concerne en particulier les programmes PoG et DoT ainsi que Trias I und II, les échantillons étaient trop réduits pour pouvoir tirer des conclusions généralisables. En fait, le groupe inclus dans le projet devait être analysé séparément en fonction du type de délit ou du type de programme d'apprentissage puisque, comme l'expérience le montre, divers délits entraînent des risques de récidive différents.

Le manque de parallélisme des groupes inclus dans le projet et des groupes de contrôle en ce qui concerne les antécédents au délit doit être considéré comme important pour la comparaison de la récidive et cela même s'il n'a pas été possible d'établir un rapport statistique significatif entre la gravité des antécédents et la récidive. Dans la comparaison de groupes inclus dans le projet ayant bénéficié d'un traitement avec les groupes de contrôle "non traités", il fallait absolument enregistrer si les groupes de contrôle ont bénéficié d'autres traitements (notamment des traitements individuels plus efficaces). Ce

---

<sup>1)</sup> Le rapport d'évaluation complet de J. Bächli-Biétry, figure sur le site internet de l'Office fédéral de la justice, Bern,: [www.bj.admin.ch](http://www.bj.admin.ch)

n'est qu'ainsi que d'éventuelles différences pourront être à coup sûr mises au crédit du traitement à évaluer.

Les délais d'épreuve devraient s'étendre au moins sur les deux ans suivant la fin de l'intervention. Le délai d'épreuve d'un an utilisé dans la présente étude est trop court pour obtenir des résultats de portée générale. Il est à craindre que toutes les procédures en cours n'aient pas pu être enregistrées au moyen des extraits du casier judiciaire. Toutefois, cela n'a pas une extrême importance pour l'évaluation du groupe inclus dans le projet et du groupe de contrôle puisque cela concerne dans la même mesure le groupe inclus dans le projet que les groupes de contrôle.

Sur le plan de la méthode, la distinction entre la récidive proprement dite et un comportement déviant en général reste intéressante. En principe, il faut partir de l'idée que l'utilisation de programmes d'apprentissage orientés sur le délit vise à éviter la répétition des délits qui ont entraîné la participation au programme d'apprentissage spécifique. Toutefois, la question se pose de savoir si cette différenciation a le même sens pour tous les groupes de délinquants et si un programme d'apprentissage ne contribue pas d'une manière toute générale à améliorer la maîtrise de soi et les capacités individuelles d'adaptation.

### **3.2.2. Conclusions sur le fond**

Il a pu être démontré que la confrontation avec le comportement fautif et la motivation au traitement jouent un rôle important pour le succès de l'apprentissage. Pour les délinquants de la route agressifs et prêts à prendre des risques et pour les délinquants portant atteinte au patrimoine en particulier, il paraît particulièrement difficile de développer la motivation au traitement nécessaire durant la première moitié du programme d'apprentissage. Il semble particulièrement difficile pour ces personnes de reconnaître que, par leur comportement fautif, elles ont lésé ou menacé d'autres personnes. Cette observation amène à la conclusion que, pour ce groupe de délinquants, il faut mettre encore plus clairement l'accent sur la formation d'une conscience plus aiguisée des antécédents pénaux.

S'agissant du comportement manifesté durant les programmes d'apprentissage (respect des conditions extérieures et volonté de coopérer), les délinquants de la route et les délinquants ayant porté atteinte au patrimoine présentent aussi des caractéristiques particulières. Ils manquent plus souvent sans excuse les séances que les délinquants aux prises à des problèmes d'alcool et utilisent pleinement leur droit aux deux absences autorisées. Eu égard au niveau de motivation moins élevé au départ, la question se pose dans ce contexte de savoir si, pour les programmes START et DoT aussi, le respect des conditions extérieures ne devrait pas être aligné sur ce qui se fait dans les programmes LAST (aucune absence admise) et que, donc,

une coopération insuffisante entraîne irrévocablement l'exclusion. Ce faisant, il s'agit aussi d'empêcher que les intéressés ne fréquentent le programme d'apprentissage simplement parce qu'il représente pour eux une agréable mesure d'adoucissement de la peine.

Dans les programmes pour conducteurs agressifs et prêts à prendre des risques START, la majorité des participants (60% environ) était d'origine étrangère. Compte tenu du succès plutôt mitigé de ce groupe par rapport aux autres (succès de l'apprentissage et récurrence) la question doit être posée de savoir si ce concept de programme devrait être encore plus axé sur d'éventuelles caractéristiques culturelles du groupe des jeunes étrangers. Peut-être y a-t-il là encore un potentiel d'optimisation.

Nonobstant le défaut de parallélisme des groupes inclus dans le projet et le délai d'épreuve relativement court, les résultats obtenus permettent de conclure que les programmes d'apprentissage sont une stratégie efficace de lutte contre la récurrence. Le fait - clairement démontré - que des personnes dont les chefs de programme estimaient qu'elles avaient profité au maximum du programme avaient un taux de récurrence nettement plus bas, autorise à conclure qu'un rapport existe entre la participation avec succès au programme d'apprentissage et la baisse de la récurrence. Il existe sans doute un rapport étroit entre la volonté de coopérer et la confrontation avec l'acte commis, ce qui amène à la conclusion que, dans le cadre des programmes d'apprentissage, il convient d'accorder une importance toute particulière à la confrontation de l'intéressé avec l'acte commis et à sa motivation en vue d'un traitement.

Par ailleurs, force est de constater aussi que les programmes d'apprentissage orientés sur le délit ne sont pas également efficaces pour tous les groupes de délinquants. Il est apparu clairement que des personnes qui avaient commis de graves violations des règles de la circulation routière ne réussissaient pas aussi bien leurs programmes d'apprentissage que le groupe des délinquants aux prises avec des problèmes d'alcool. Ce résultat est à mettre sur le compte de l'absence de conscience et de volonté de traitement de ce groupe.

Il est intéressant de noter qu'il n'existe qu'un rapport très vague entre l'idée que les participants au programme ont de leur succès et l'appréciation objective que portent des personnes étrangères, cette dernière étant un bon critère d'appréciation du risque de récurrence. Les participants aux programmes ont tendance à surestimer leur succès et ne sont donc pas en mesure d'apprécier de manière adéquate leurs propres risques de récurrence. Cette constatation confirme la nécessité d'enregistrer parallèlement aux données "dures" sur la récurrence, des données qui s'attachent plus à l'évaluation du processus, sur la coopération et le succès du traitement des clients. Les expériences faites incitent à interpréter néanmoins avec prudence des données émanant des clients dans la mesure où on peut partir de l'idée que ceux-ci ont tendance à surestimer leurs progrès et le succès qu'ils rencontrent dans le programme.

Lors de l'évaluation, une appréciation du risque de récurrence des participants au cours a été établie sur la base de divers paramètres socio-

démographiques et de l'attitude face au délit. De telles estimations ne semblent pas avoir une très grande validité pronostique car il n'existe aucun rapport entre celles-ci et le succès de l'apprentissage et le risque de récidive. Il est intéressant de noter en particulier que le risque de récidive des conducteurs agressifs et prêts à prendre des risques (START) a été jugé comparativement comme n'étant pas particulièrement élevé. On est en droit de penser que ce groupe de délinquants avec sa tendance à une (sur)adaptation superficielle est très difficile à évaluer et qu'il donne l'impression qu'il n'y pas de grand problème.

### **3.3. Interprétation de résultats choisis de l'évaluation de J. Bächli-Biétry dans l'optique des services de probation de Zurich**

L'évaluation avait pour but d'examiner l'efficacité des programmes d'apprentissage dans la perspective d'une réduction de la récidive. Il existe à ce sujet une documentation détaillée des résultats de l'évaluation<sup>2</sup>. Ce chapitre présente des résultats choisis de l'évaluation de J. Bächli-Biétry et les commente dans la perspective des services de probation de Zurich.

Pour examiner la récidive des participants, J. Bächli-Biétry a comparé les extraits de casier judiciaire des participants au programme d'apprentissage un an après la fin de l'intervention avec ceux des groupes de contrôle dont les membres n'avaient bénéficié d'aucune intervention. A cette fin, elle a formé les trois groupes suivants: le groupe inclus dans le projet (GP), formé par tous les participants à un programme d'apprentissage, un groupe de contrôle (GC 1) comprenant des personnes qui n'ont pas été affectées à un programme par les procureurs de district et qui n'ont pris part qu'à un entretien d'entrée, et un autre groupe de contrôle (GC 2) réunissant des personnes qui, suite à l'entretien d'entrée, se sont révélées pour toutes sortes de raisons non susceptibles de suivre un programme d'entraînement. Au total, l'évaluation comprenait 466 cas (*cf. illustration 16*).

---

<sup>2</sup> Bächli-Biétry, J. (2005) Lernprogramme als neue Interventionsform in der Strafjustiz. Evaluationsbericht des Modellversuchs. Bern, Bundesamt für Justiz ([www.bj.admin.ch](http://www.bj.admin.ch))

Programme d'apprentissage	Groupe			Total
	GP	GC1	GC2	
PoG	15	-	7	<b>22</b>
DoT	10	14	9	<b>33</b>
TAV / LAST	194	70	45	<b>309</b>
START	54	32	16	<b>102</b>
<b>Total</b>	<b>273</b>	<b>116</b>	<b>77</b>	<b>466</b>

*Illustration 16: taille des échantillons de l'évaluation (de J. Bächli-Biétry, 2005, tab. 6, p. 15)*

L'examen de l'efficacité des programmes d'apprentissage à la lumière des taux de récidive était problématique dans le cadre de la présente évaluation car la petite taille des échantillons et la brièveté du délai d'épreuve ne permettaient guère de tirer des conclusions fondées sur le plan statistique. En outre, une répartition randomisée de personnes dans le groupe inclus dans le projet et dans le groupe de contrôle n'était, pour des raisons d'ordre juridique, pas possible, ce qui entraînait un manque de parallélisme des groupes comparés. Alors que pour les membres du GP, il était prévu de rendre la participation au programme d'apprentissage obligatoire par une règle de conduite au sens de l'article 41 CP, les membres du GC 1 ne subissaient pas une pression juridique comparable en ce qui concerne la passation d'un entretien d'entrée, de sorte que leur participation est beaucoup plus à mettre sur le compte de leur propre volonté de coopérer. Cette inégalité se reflète aussi dans le nombre de contacts qui n'ont pas eu lieu. Dans le GC 1 5,6% des personnes, soit plus du double que dans le GP avec 2,1%, ne se sont pas présentées aux entretiens d'entrée.

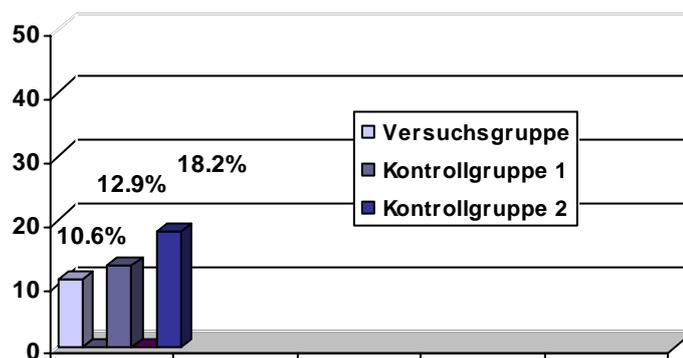
S'agissant des antécédents aussi, il y a de nettes différences entre les groupes. Si l'on considère les condamnations antérieures pour des délits identiques à celui qui a suscité la participation au programme d'apprentissage, on s'aperçoit que les membres du groupe inclus dans le projet sont nettement plus souvent des récidivistes que ceux des groupes de contrôle 1 et 2. Cette différence apparaît aussi dans la délinquance générale. Le groupe inclus dans le projet comprend significativement plus de personnes ayant déjà commis des infractions que les deux groupes de contrôle.

L'évaluation du besoin d'intervention et du risque de récidive des membres du groupe a montré que, pour les personnes du groupe inclus dans le projet, de plus nombreux facteurs de risque ont été enregistrés que pour les membres des groupes de contrôle 1 et 2, de sorte que le risque de récidive et le besoin individuel d'intervention a été jugé plus élevé pour les membres du groupe inclus dans le projet que pour les membres des deux groupes de contrôle. En résumé, cela signifie que le groupe inclus dans le projet réunit les personnes "les plus difficiles" présentant le risque de récidive le plus élevé, ce qui

rend plus aléatoire une comparaison directe des groupes. Malgré ces réserves, qui sont liées au cadre limité des possibilités de recherche dans un champ de travail proche de la vie quotidienne, l'évaluation des résultats des programmes d'apprentissage doit être considérée comme une des grandes forces du projet pilote. Dans les alinéas suivants, les résultats de l'évaluation qui fournissent des données sur la mesure dans laquelle les buts du projet pilote ont été atteints sont commentés. Vous trouverez les résultats complets dans le rapport d'évaluation.

### 3.3.1. Effets spécifiques des programmes d'apprentissage sur le délit

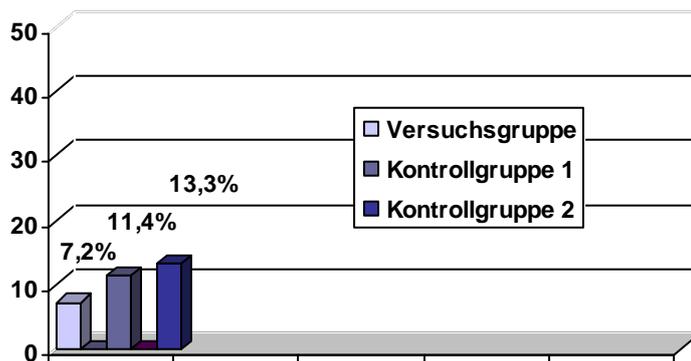
Si l'on considère la récidive dans le sens d'une répétition du délit ayant donné lieu à la participation au programme d'apprentissage, on constate que les participants à un programme d'apprentissage tombent moins souvent dans la délinquance que les membres des deux groupes de contrôle (*illustration 17*).



**Illustration 17:** comparaison des taux de récidive durant la période d'interventions et de probation (de J. Bächli-Biétry, 2005, tab 38, p. 68)

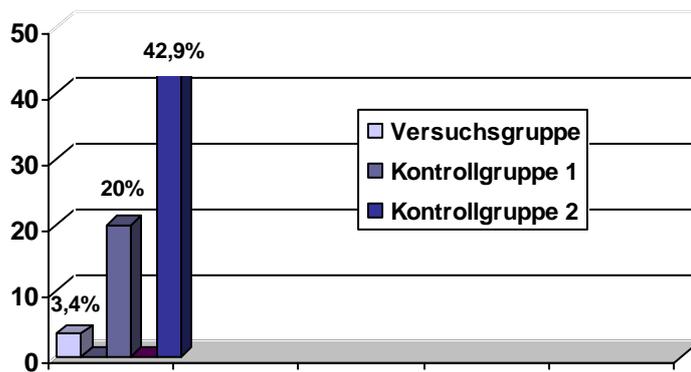
Durant toute la période de l'intervention et de la probation, 10,6% des membres du groupe inclus dans le projet, 12,9% des membres du groupe de contrôle 1 et 18,2% du groupe de contrôle 2 ont récidivé. Ce résultat met en évidence une différence qui n'est toutefois pas significative sur le plan statistique.

En revanche, en ce qui concerne le plus grand groupe de participants, celui des programmes pour conducteurs ayant des problèmes d'alcool (TAV et LAST), on a constaté une réduction de la récidive presque significative sur le plan statistique durant la phase de probation des participants au programme d'apprentissage par rapport aux membres du groupe de contrôle (J. Bächli-2005, tab. 44, p. 72). Au total, durant toute la période d'observation, 7,2% des membres du groupe inclus dans le projet, 11,4% des membres du groupe de contrôle 1 et 13,3% des membres du groupe de contrôle 2 ont récidivé (*illustration 18*).



**Illustration 18:** taux de récidive des programmes d'apprentissage TAV et LAST durant toute la période d'observation

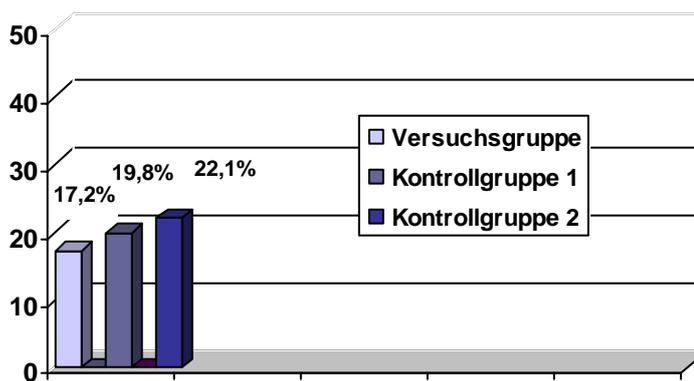
Une prise en compte de la fréquence des récidives montre que les récidivistes des programmes d'apprentissage comparés à ceux des groupes de contrôle ne le sont nettement plus souvent qu'une fois et statistiquement nettement plus rarement deux fois (*illustration 19*). Une personne du groupe inclus dans le projet a récidivé 4 fois.



**Illustration 19:** nombre de personnes ayant récidivé deux fois (de J. Bächli-Biétry, 2005, tab 39, p. 69)

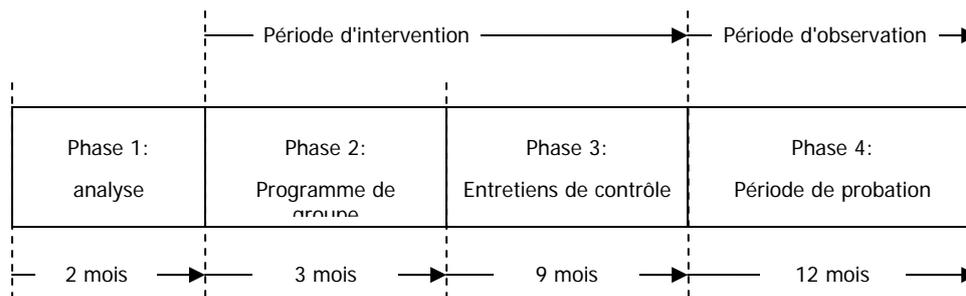
### 3.3.2. Effet des programmes d'apprentissage sur le plan de la prévention générale

L'évaluation met en évidence non seulement l'efficacité des programmes d'apprentissage pour éviter la répétition du délit qui a donné lieu à la participation au programme mais elle met en évidence aussi un certain effet sur le plan de la prévention générale. Chez les participants aux programmes d'apprentissage, on constate une tendance moindre à récidiver de manière générale, donc à commettre d'autres délits que le délit à l'origine de la participation au programme d'apprentissage (*illustration 20*).



**Illustration 20:** comparaison des cas de récidive en général pendant la période d'intervention et de probation (de J. Bächli-Biétry, 2005, tab 38, p. 68)

Pendant toute la durée du groupe d'entraînement, des entretiens de contrôle et de la période d'observation, on peut observer aussi bien un effet de prévention générale que de prévention du délit ayant entraîné la participation au programme. Les taux de récidive générale et spéciale des participants aux programmes d'apprentissage au cours de la phase de probation sont inférieurs à ceux du groupe de contrôle 2 et un peu plus élevé que ceux du groupe de contrôle 1 (illustration 21). En comparaison avec toute la durée des phases 2 à 4, cet effet relève du hasard sur le plan statistique et peut avoir résulté de la petitesse de l'échantillon. Les expériences faites lors des entretiens de contrôle montrent que certains participants ont tendance à avoir un sentiment de sécurité fallacieux après avoir suivi le programme d'apprentissage.



**Illustration 21:** phases de l'évaluation

Les présents résultats ne sont pas comparables à ceux de statistiques officielles de la récidive puisque ces derniers n'enregistrent que les nouvelles condamnations alors que l'évaluation prend en compte aussi bien des procédures en cours que de nouvelles condamnations. L'image globale que donne l'évaluation ne constitue pas une unité et de nombreux résultats individuels ne sont pas dûment fondés. Cela étant, l'évaluation du projet pilote se trouve en bonne com-

pagnie. La grande majorité des études portant sur l'efficacité d'interventions auprès de délinquants met en évidence des différences non significatives, ce qui a amené à conclure que cela ne valait rien. Ce n'est que lorsqu'un grand nombre de ces études ont fait l'objet de méta-analyses et que l'on a utilisé les valeurs effectives qui en découlent au lieu de valeurs significatives, qu'on a pu mettre en évidence l'effet positif d'interventions. Dans cette perspective, force est de relever que la présente évaluation du projet pilote consacré aux programmes d'apprentissage ne peut pas fonder d'éventuels effets des programmes sur le plan statistique, les échantillons étant trop petits. Toutefois, l'évaluation fournit des indications concernant l'effet de prévention générale et spéciale des programmes d'entraînement. S'agissant de la réduction de la fréquence de la récidive, ces résultats sont aussi significatifs sur le plan statistique. Ces résultats acquièrent leur signification positive pour l'évaluation de l'efficacité des programmes d'entraînement en particulier dans la perspective du plus grand risque de récidive du groupe des participants aux programmes d'apprentissage par rapport aux membres des groupes de contrôle évoqué ci-dessus.

### **3.3.3. Efficacité variable**

L'effet des programmes d'apprentissage sur la récidive n'est pas le même dans tous les cas mais dépend du type de programme d'apprentissage, de la nationalité des participants, de leur collaboration active et de la réussite individuelle de l'apprentissage: les participants aux programmes d'apprentissage pour conducteurs ayant des problèmes avec l'alcool (TAV, LAST) avaient de manière significative un peu moins de récidive et des comportements moins déviants que les personnes des deux groupes de contrôle. Cette amélioration se fait jour aussi bien pour les délits liés à la route que pour les autres délits. Comparés au groupe de contrôle 2, les participants à DoT ont présenté un taux de récidive tout juste significatif un peu inférieur. Faute de groupes à comparer, PoG n'a pas donné lieu à des conclusions. Avec 13%, le taux de récidive des participants à START est au cours de la phase de probation il est vrai nettement inférieur à celui du groupe de contrôle 2 avec 25% et exactement le même que celui du groupe de contrôle 1. Il s'agit là cependant d'un résultat partiel qui donne lieu au réaménagement du concept d'entraînement.

Est également étayé sur le plan statistique l'effet positif d'une collaboration active des participants au programme d'apprentissage. Celui ou celle qui a pris sur lui de s'engager dans l'entraînement présente un risque de récidive nettement moins important que celui de participants dont les chefs de groupes ont estimé qu'ils s'engageaient moins. Est étroitement liée à cela la notion de succès individuel de l'apprentissage. Les participants dont les chefs de groupe attestent qu'ils ont eu du succès dans leur apprentissage récidivent bien moins souvent que des personnes qui ne sont pas au bénéfice de cette attestation. Une comparaison montre que des personnes qui ont participé avec succès récidivent significativement moins souvent que des

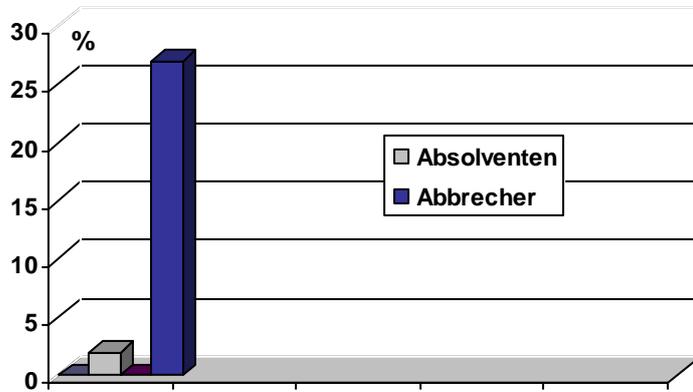
membres des groupes de contrôle et des personnes dont le parcours avait été jugé moins réussi. En revanche, l'idée que les participants se font de leur succès n'a aucun rapport avec leur comportement ultérieur face à la loi. Le rapport entre une appréciation positive du succès de l'apprentissage par les chefs de groupes et un comportement ultérieur de l'intéressé conforme à la loi met en évidence deux aspects très importants pour la mise en œuvre de programmes d'apprentissage. D'une part, ce résultat peut être compris comme une preuve que les programmes d'apprentissage contribuent directement à faire baisser le risque de récidive. Les participants y acquièrent des aptitudes qui leur permettent de gérer efficacement les situations à risque. D'autre part, l'appréciation du succès individuel de l'apprentissage constitue une bonne évaluation du pronostic concernant le respect ultérieur de la loi par cette personne.

En outre, le facteur du repentir par la conscience de sa faute semble important. Les personnes dont on a reconnu qu'elles se repentent de leur acte parce qu'elles en saisissent le caractère illicite et non pas seulement à cause des conséquences négatives de celui-ci récidivent nettement moins souvent. Ce résultat souligne l'importance de l'élaboration du délit et de l'acceptation par l'auteur de la responsabilité de son acte pour que les programmes d'apprentissage soient efficaces. D'une manière générale, dans la présente évaluation, les citoyens suisses récidivent moins souvent que les personnes d'origine étrangère. Ce résultat est significatif sur le plan statistique et vaut pour les 3 groupes de personnes comparés. Pour les étrangers qui ont pris part à un programme d'apprentissage, on peut supposer que ce résultat partiel peut aussi avoir un rapport avec des problèmes d'ordre linguistique. Il est apparu qu'il est beaucoup plus facile de maîtriser dans l'entretien d'évaluation les difficultés résultant de la langue pour les personnes ayant une autre langue maternelle que l'allemand que les situations plus complexes et plus exigeantes que la participation au programme d'apprentissage implique. La mise en œuvre de programmes d'apprentissage dans d'autres langues pourrait entraîner une amélioration des résultats des participants d'origine étrangère.

#### **3.3.4. Efficacité de TRIAS**

A l'origine, pour les programmes TRIAS, aucune comparaison avec des groupes de contrôle n'était prévue étant donné que le cercle des participants volontaires potentiels des divers pénitenciers était chaque fois si restreint que la formation de groupes de contrôle était vouée à l'échec. Au total, durant la période d'entraînement et la période d'observation, 19% des participants à TRIAS I et 19% des participants à TRIAS II ont récidivé. Toutefois, si l'on compare dans TRIAS I les personnes qui ont arrêté le programme en cours de route avec celles qui l'ont suivi jusqu'au bout, un résultat positif, hautement significatif sur le plan statistique, se dessine en faveur de la participation complète (*illustration 22*). Si 27% de ceux qui ont arrêté le programme avant terme ont récidivé durant la phase de probation, seuls

2% de ceux qui l'avaient suivi jusqu'au bout l'ont fait. Avec seulement 28 personnes, l'échantillon de TRIAS II est trop réduit pour pouvoir tirer des conclusions de portée générale.



**Illustration 22:** comparaison de la récidive des personnes ayant suivi le programme avec celle des personnes l'ayant interrompu (de J. Bächli-Biétry, 2005, tab 47, p. 74)

## 4. Bilan et perspectives

## 4.1 Conséquences de l'évaluation

### 4.1.1 Examen de l'efficacité

Les lacunes de l'évaluation sur le plan de la méthode décrites par J. Bächli-Biétry sont assez fréquentes dans les études de champ. Elles limitent la portée des résultats mais sont souvent inévitables. Deux lacunes parmi les plus importantes, la petitesse de l'échantillon et la courte période d'observation, peuvent être comblées en procédant à l'avenir aussi à des mesures en vue du contrôle des résultats. Ces mesures seront un élément central en vue de garantir la qualité de la mise en œuvre des programmes d'apprentissage.

### 4.1.2 Mise en oeuvre du programme

*Travail sur la motivation de participants à START et DoT:* les programmes d'apprentissage en tant qu'intervention structurée prévoient au début la mise en oeuvre de mesures d'analyse et de stimulation de la motivation pour favoriser chez les participants une prise de conscience et la volonté de changer. Les éléments laissant à penser que la volonté de changer des participants à START et DoT est insuffisante nous obligent à développer pour ce groupe des méthodes d'intervention spécifiques de nature à stimuler la motivation. Comme, eu égard précisément à la problématique des participants, ces programmes d'apprentissage réunissent des groupes très hétérogènes, la formation à l'avenir de groupes plus homogènes peut contribuer à mieux cibler les interventions et donc à en améliorer l'efficacité.

*Plus d'absences parmi les participants à START et DoT:* les absences plus fréquentes relevées dans ces deux groupes ont certainement un rapport avec le manque de conscience et de motivation des participants décrit ci-dessus. L'abus présumé des programmes d'apprentissage vus comme une mesure d'allègement de la peine peut être combattu par une réglementation transparente des absences appliquée conséquemment. De cette manière, on garantit que les séances de groupe manquées seront complètement rattrapées par des séances individuelles et qu'en cas d'absences trop nombreuses l'intéressé soit contraint de reprendre depuis le début un nouveau programme. Une exclusion du programme après une absence déjà pourrait certes renforcer l'aspect contraignant du programme mais pourrait d'autre part remettre en question la gestion des groupes.

*Plus de cas de récidive chez les participants étrangers à START:* le lien entre la forte proportion de participants étrangers et les difficultés importantes au niveau de la discipline, de la motivation et de la récidive confirment l'impression que les chefs de groupe ont eu dans la pratique. Le travail avec des participants étrangers venant d'autres aires culturelles suppose de s'attaquer à certains obstacles spécifiques comme une connaissance insuffisante de la langue allemande, une

absence de volonté de se confronter avec ses démons intérieurs („psychological mindedness“) et une acceptation plus restreinte du système de justice et des sanctions qu'il prévoit. Une adaptation des interventions à ces défis est une des tâches importantes en vue du développement des programmes d'apprentissage.

*Les participants ayant commis des délits sous l'emprise de l'alcool suivent les programmes d'apprentissage avec significativement plus de succès que les individus ayant commis de graves violations des règles de la circulation:* la conclusion selon laquelle cette différence tient aux variables conscience du problème et volonté de changer se fonde sur le fait que des participants qui sont conscients de leur problème et qui veulent changer profitent dès le début du programme davantage de l'intervention que des participants qui n'ont pas cet état d'esprit. Pour prendre en compte à l'avenir cette diversité dans l'efficacité des programmes d'apprentissage il convient de développer la phase de motivation des programmes d'apprentissage.

*Validité limitée de l'appréciation que les participants portent sur leur propre succès:* parce que le regard que les participants portent sur leur propre succès dans l'apprentissage s'est révélé un mauvais indicateur de la récidive, J. Bächli-Biétry réclame que soient enregistrées d'autres dimensions relatives au succès de la coopération et du traitement qui donneraient une image plus précise du processus de changement. Dans le cadre de l'élaboration d'une garantie de la qualité, nous utiliserons des questionnaires d'une part sur la situation au niveau de la motivation et d'autre part sur la modification de l'attitude et du comportement.

*Pronostic de la récidive:* la valeur pronostique limitée du risque de récidive calculé dans l'évaluation tient - outre à l'enregistrement lacunaire de facteurs de risque - sans doute aussi à la difficulté de pronostiquer sommairement les risques de récidive. Un risque isolé de récidive (par ex. mauvaise appréciation du risque dans la circulation routière ou problématique de la dépendance) peut être à ce point dominant et entraîner à lui seul un risque de récidive. Inversement, la somme de divers facteurs de récidive (comme le chômage, les dettes, de mauvaises conditions d'habitat) peuvent avoir moins d'importance qu'un seul facteur comme des troubles psychiques. Conséquence pour le développement des programmes d'apprentissage: il convient d'enregistrer de manière plus précise dans l'évaluation les risques et besoins correspondants. Un instrument est actuellement développé à cette fin.

## 4.2 Perspectives de développement

En dépit de la comparabilité limitée et de la relative brièveté de la période d'observation suivant les entretiens de contrôle, l'évaluation fournit des enseignements clairs et différenciés sur l'efficacité de l'intervention sous forme de programmes d'apprentissage qui peuvent servir de base au développement ultérieur du système. Les expériences faites jusqu'ici ouvrent des perspectives pour l'amélioration des processus et des instruments de travail actuels. Cela concerne en premier lieu l'élargissement de la procédure d'admission, la focalisation sur le travail individuel, la différenciation des contenus des programmes en fonction des besoins spécifiques des divers groupes, l'approfondissement de méthodes visant à stimuler la motivation et l'application de modèles par phases.

### 4.2.1 Evaluation intégrée

S'agissant des programmes d'apprentissage orientés sur le délit, une évaluation unifiée s'est révélée comme étant insuffisante pour estimer le besoin d'intervention et l'adéquation de l'individu à participer au programme pour divers délits. Ce qu'il faut plutôt c'est une procédure standardisée applicable à toutes les personnes concernées et complétée par des instruments complémentaires orientés sur le délit. Ainsi, s'agissant par exemple du programme d'apprentissage orienté sur le délit pour les conducteurs aux prises avec des problèmes d'alcool, l'estimation de la consommation d'alcool d'une personne est-elle de première importance pour juger si la personne est apte à suivre le programme et si elle a besoin d'une intervention. Les personnes qui sont manifestement aux prises avec une problématique de toxicomanie ne devraient pas être accueillies dans un programme d'apprentissage mais devraient conformément au diagnostic être soumises à un traitement de la toxicomanie. Dans ce cas, un programme d'apprentissage est une intervention trop légère pour pouvoir influencer avec une sécurité suffisante le facteur de risque de la consommation d'alcool. Pour estimer la consommation d'alcool à l'avenir, on peut envisager la mise en œuvre de procédures diagnostiques standardisées. Pour d'autres délits qui ne sont pas commis sous l'influence de l'alcool, l'estimation d'une possible dépendance à l'alcool n'est pas d'une importance capitale. Un autre développement concerne l'utilisation d'une procédure d'évaluation standardisée dans la perspective de la mise en œuvre d'interventions individuelles orientées sur le délit. Ici, un processus d'évaluation en deux phases est prévu. Une saisie de tous les secteurs de problème actuels permet une évaluation approfondie du besoin en matière d'intervention. Après une estimation de l'importance respective des divers secteurs de problèmes dans l'optique du risque personnel de récidive, les problèmes déterminants pour le risque peuvent être listés dans le cadre d'un plan d'intervention orienté sur le délit. Les problèmes actuels sans rapport avec un possible risque de récidive peuvent être travaillés dans d'autres institutions.

#### 4.2.2 Orientation sur le délit dans la probation

Les principes de l'orientation sur le délit ont suscité un grand intérêt auprès des travailleurs sociaux de la probation et des pénitenciers:

- Les interventions étaient dictées par le risque de récidive (principe du risque).
- Les interventions sont orientées sur les besoins; cela signifie qu'elles s'attachent aux déficits responsables de la délinquance (principe du besoin).
- Les interventions s'intéressent au comportement; elles visent les capacités et attitudes qui sont en relation avec le comportement illicite.
- Il est toujours procédé à une analyse des risques et des besoins dans la perspective d'une récidive.
- L'analyse orientée sur le délit permet de déterminer chez le délinquant concerné les facteurs entraînant un risque de récidive. Cela implique de retenir parmi les nombreux facteurs potentiels ceux qui sont vraiment déterminants dans le cas d'espèce dans la perspective d'une récidive.
- Le travail orienté sur le délit exige une gestion globale du cas (Case Management). Le gestionnaire du cas doit garantir que les interventions soient menées conformément à un plan d'intervention élaboré avec l'intéressé. Ce plan comprend des interventions qui se rapportent aux attitudes et aux comportements ainsi qu'à des facteurs psychosociaux tels que le travail, les relations personnelles, etc.

Pour de nombreux agents de probation, des séances structurées destinées à la reconstruction du délit, l'exercice de nouvelles capacités ainsi que la transmission de connaissances concrètes sont des éléments nouveaux. S'ajoute encore aux entretiens de conseil, aux tâches d'exécution, aux prestations de services sociaux le traitement direct de comportements et d'attitudes susceptibles d'entraîner une récidive.

Sur la base des résultats de la recherche et des expériences faites avec les programmes d'apprentissage, le projet orientation sur le délit a débuté en été 2003 dans les services de probation et d'exécution. Du mois d'août 2004 au mois de décembre 2005, un projet pilote a été mené avec 10 responsables de cas des 7 divisions du service de probation. Il doit permettre d'accumuler les premières expériences avec les instruments de travail orientés sur le délit et apporter une réponse aux questions suivantes:

- Un plan d'intervention axé sur le risque de récidive peut-il être établi sur la base de l'analyse standardisée pour des mandats comme des patronages ou des mesures ambulatoires?
- Les interventions complémentaires orientées sur le délit peuvent-elles être menées par les responsables de cas dans les conditions cadres actuelles?

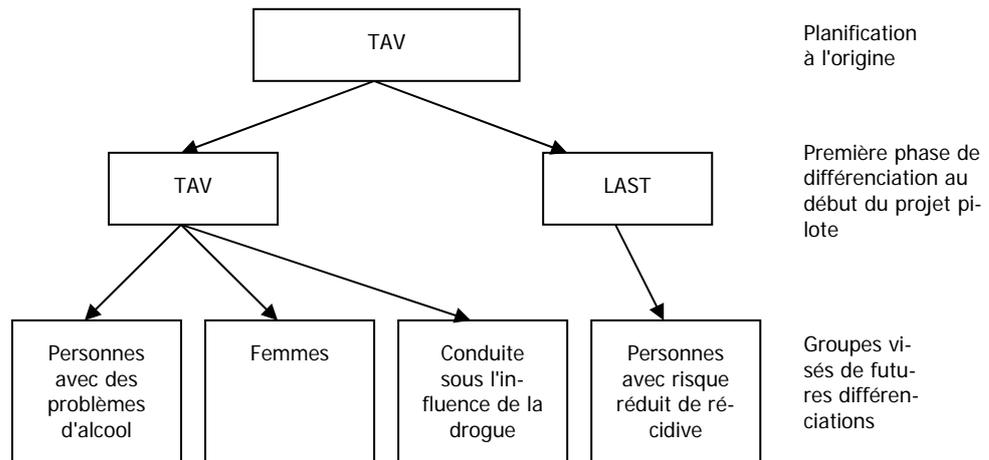
- A quels mandats/groupes les nouveaux instruments sont-ils adaptés?
- Comment les personnes concernées jugent-elles l'analyse, la planification de l'intervention et éventuellement les interventions 1:1?
- Quelles conclusions les services de probation peuvent-ils tirer pour la poursuite du travail orienté sur le délit?

La réponse à ces questions sera déterminante pour la poursuite du travail dans les services de probation avec les instruments de travail orientés sur le délit.

L'approche orientée sur le délit marque déjà la collaboration avec les thérapeutes et les organisations qui s'occupent du traitement des toxicomanies en ce qui concerne les mesures ambulatoires. Les offices de conseil en matière de toxicomanie réunis dans la conférence des offices du canton de Zurich prennent en compte la confrontation concrète avec l'acte avec les délinquants dont ils doivent assurer le traitement. L'orientation sur le délit est également intégrée dans la transmission de thérapies à des thérapeutes privés. En conséquence, la question de l'élaboration des délits fait partie des questions auxquelles les rapports de thérapie doivent apporter une réponse.

### **4.2.3 Différenciation en fonction des groupes visés**

Les affectations aux programmes d'apprentissage n'ont pas répondu aux attentes. Un programme d'apprentissage prévu pour les délinquants toxicomanes n'a pas vu le jour. Les affectations au programme d'apprentissage DoT n'ont pas répondu aux attentes à un point tel que la poursuite de ce programme en tant qu'offre de groupe est fortement remise en question. Malgré le petit nombre de participants, le programme d'apprentissage PoG peut être poursuivi régulièrement. Les programmes d'apprentissage destinés aux délinquants de la route, quant à eux, se voient confrontés à une demande nettement plus forte que ce qui était prévu à l'origine. Le grand nombre de participants permettra à l'avenir de mieux appréhender l'hétérogénéité du groupe en vue de dégager des caractéristiques importantes pour le programme. La différenciation prévue est explicitée grâce à l'exemple du programme d'apprentissage TAV (*illustration 23*).



**Illustration 23:** différenciation de programmes d'apprentissage à l'exemple de TAV

Une différenciation permet une meilleure adaptation aux besoins spécifiques des participants en matière d'intervention. Ainsi,

- les femmes contribuent fortement à installer une atmosphère d'ouverture dans un groupe mixte mais elles sont souvent trop peu nombreuses (5 à 10%),
- les personnes manifestement aux prises avec une problématique de l'alcool ont besoin d'une confrontation avec leur consommation d'alcool beaucoup plus intensive que des personnes sans cette problématique,
- de plus en plus de personnes sont intégrées qui ont conduit sous l'influence de drogues et dont les causes de la consommation de drogue se distinguent nettement de celles de conducteurs ayant conduit en état d'ébriété,
- il y a un cercle de personnes présentant un risque de récidive réduit pour lequel une intervention plus limitée dans le temps entre en ligne de compte.

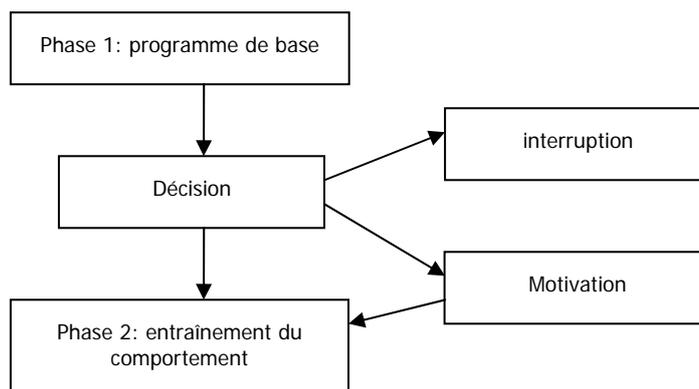
Une plus grande homogénéité du groupe permet de mieux concentrer certaines interventions, favorise la motivation et la volonté de collaborer chez quelques participants et améliore l'efficacité des ressources engagées.

#### 4.2.4 Modèles par phases

Les participants à des programmes d'apprentissage se distinguent nettement par leur degré de leur motivation et de leur volonté de coopérer. De manière générale, les personnes qui ont conduit sous l'effet de l'alcool ont une conscience plus aiguisée de leur problème et sont plus disposées à collaborer que des personnes qui ont été condam-

nées pour avoir conduit à des vitesses très excessives et qui ne voient pas pourquoi leur comportement est punissable et devrait à l'avenir être évité. A l'intérieur de ce groupe de personnes plutôt peu motivées, il existe aussi des différences nettes entre les personnes qui ont acquis une meilleure conscience de leurs actes au cours du programme et qui en sont venues à porter un regard critique sur leur comportement et celles qui n'ont pas fait ce cheminement.

Il va de soi qu'il faudrait aussi longtemps que possible tenter de convaincre les participants à un programme d'apprentissage de la nécessité de modifier à l'avenir leur comportement et de les motiver à collaborer activement. L'expérience montre cependant qu'il existe ce qu'on pourrait appeler des "délinquants par conviction" pour lesquels le bénéfice subjectif de leurs actes illicites importe plus que le risque d'une nouvelle condamnation. Ce problème se pose le plus souvent dans le cadre du programme START. Eu égard à l'obligation du service de probation d'utiliser au mieux les moyens dont il dispose, il ne semble pas judicieux de mobiliser les maigres ressources en personnel pour des personnes qui manifestent constamment leur volonté de ne pas collaborer et qui n'entendent ni mettre en question leur comportement ni, à plus forte raison, le modifier. L'articulation du projet en phases offre une possibilité de réagir face au degré de motivation variable des participants (*illustration 24*).



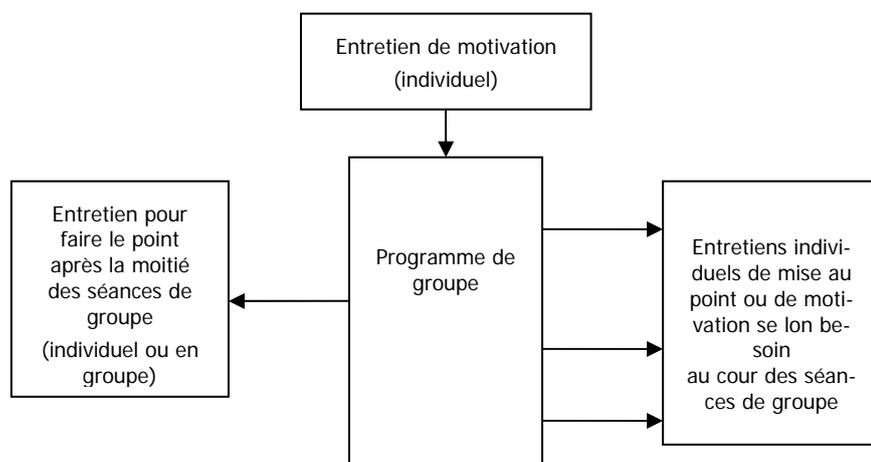
**Illustration 24:** exemple de modèle comprenant des phases

Il serait pensable d'entamer le programme d'apprentissage par un cours de base durant lequel le délit ferait l'objet d'une réflexion et qui se terminerai par une décision individuelle des participants de travailler de manière intensive à une modification de leur comportement. Seuls les participants qui décident de tendre vers un tel objectif et engagent les moyens nécessaires à cette fin sont admis dans une deuxième phase du programme consacrée à un travail intensif en vue de modifier le comportement. Pour éviter que des personnes ne quittent précipitamment le programme d'apprentissage, on pourrait envisager une phase de motivation complémentaire qui aboutirait soit au passage dans l'entraînement à la modification du comportement, soit à la sortie définitive du programme d'apprentissage. Ce modèle gagnerait en clarté pour l'ensemble des intéressés. Il conviendrait en-

core de tirer au clair avec les procureurs de district les conséquences de l'interruption d'un programme. Sous l'angle de la motivation, les groupes seraient plus homogènes et les interventions pourraient être plus ciblées et partant plus efficaces.

#### 4.2.5 Approfondissement sur le plan du contenu: renforcement de la motivation et prise de responsabilité

Indépendamment de l'introduction de phases, l'accent devrait être mis sur le renforcement de la motivation. Dans ce contexte, il conviendrait de prendre en compte toutes les phases d'intervention. L'entretien d'évaluation déjà peut être compris comme le début de l'intervention et utilisé pour tester et encourager la motivation. On peut aussi thématiser explicitement la volonté personnelle de collaborer et de changer dans le cadre d'un programme d'apprentissage, par exemple sous la forme d'entretiens-bilans avec les chefs de groupe. Ceux-ci pourraient se faire aussi bien dans le groupe qu'individuellement. Enfin, on pourrait à l'avenir recourir plus souvent et plus intensivement à la possibilité de mener avec les participants difficiles, en complément à la participation à des séances de groupe, des entretiens individuels. On peut espérer de cette convergence de mesures (*illustration 25*) entraînera une amélioration de la motivation et, dans de nombreux cas aussi, la mise au jour d'une motivation insuffisante. Ces améliorations supposent une formation adéquate du personnel en matière d'entretien de motivation, de renforcement et de diagnostic ciblés de la motivation. Dans le cadre d'une évaluation avec tous les chefs de groupe des modifications à apporter au contenu des programmes d'apprentissage, ceux-ci ont mis clairement l'accent sur l'importance de la responsabilisation des participants. L'expérience montre qu'une prise de responsabilité partielle ou un refus de toute responsabilité pour son propre comportement délictueux compromettent sérieusement la poursuite du travail dans le groupe. Il résulte de ce qui précède que le travail en vue du but partiel de la prise de responsabilité devrait être approfondi, ce qui exige plus de temps.



**Illustration 25:** possibilités pour intensifier la processus de motivation

#### **4.2.6 Mise en oeuvre des programmes dans d'autres langues**

Une possibilité d'étendre l'offre réside dans la traduction des programmes d'apprentissage dans d'autres langues, leur direction étant assurée par des personnes ayant les connaissances linguistiques requises. Cela permettrait de toucher des personnes qui jusqu'ici, pour des raisons d'ordre linguistique, ne pouvaient pas participer à un programme d'entraînement ou tout au moins dont la participation posait des problèmes. Les procureurs de district aussi estiment qu'un tel pas constituerait une nette amélioration de l'offre. Malheureusement, les traductions et l'engagement de chefs de groupe de langue étrangère coûtent relativement cher.

#### **4.2.7 Extension de la durée du programme**

Une série de modifications et d'approfondissements au niveau du contenu qui, sur la base des expériences faites jusqu'ici, devraient être introduits dans les programmes futurs, rendent nécessaire une prolongation générale des programmes. Au début du projet pilote, l'accent était mis sur la planification de la durée du programme lors de la discussion de la durée du programme avec les représentants des autorités de la poursuite pénale, afin de définir une durée considérée comme appropriée sur le plan juridique par les procureurs de district. Sur la base des expériences faites jusqu'ici et compte tenu de l'évaluation positive que l'autorité de la poursuite pénale porte sur les programmes d'apprentissage, il est nécessaire, sous l'angle de leur contenu, et possible d'allonger la durée des programmes d'apprentissage. Ces aménagements doivent servir à approfondir leur contenu et à disposer de suffisamment de temps pour pouvoir réagir de manière judicieuse face à des groupes de participants difficiles et qui demandent un engagement déterminé. Sur la base des expériences faites jusqu'ici, on peut espérer que, de cette manière, une augmentation limitée des moyens à disposition entraîne une nette amélioration des résultats des programmes.

## Epilogue

La mise en place de modifications durables de l'attitude et du comportement est un but ambitieux qui soumet les participants à des programmes d'apprentissage comme les responsables à de hautes exigences. Cela implique la mise en œuvre de possibilités individuelles et l'acceptation de limites. Tous les participants ne sont pas aptes à bénéficier d'un programme d'apprentissage.

Les résultats de l'évaluation et les conclusions qu'on peut en tirer ouvrent des perspectives pour le développement futur des programmes d'apprentissage. Il conviendra sans doute de mettre l'accent sur une adaptation aussi judicieuse que possible des méthodes et des programmes d'apprentissage aux besoins des délinquants en matière d'intervention. A une époque où les ressources financières font défaut, il ne sera pas possible de réaliser rapidement tous les projets.

Notre gratitude va aux personnes sans l'initiative et l'engagement desquelles le projet pilote n'aurait pas vu le jour. Nous pensons en particulier à Jörg Frauenfelder qui a donné l'impulsion au projet pilote dans le cadre de la probation et qui l'a accompagné. De même, il faut saluer la profondeur de vue et la force de réalisation de son successeur, Ueli Locher, en vue d'assurer l'intégration des programmes d'apprentissage dans l'offre ordinaire de la probation et de l'exécution des peines. Ont fait partie de l'équipe du projet Heidi Hollenweger (direction de l'équipe et du projet), Karin Guthörl et Susanna Hohl (secrétariat / responsables), Thomas Best et Klaus Mayer (psychologues), Urs Eggli, Martin Erismann, Susanna Hofmann, Kurt Keller, Alex Schilling-Reichmuth et Heidrun Specht (assistants sociaux).